

**République Tunisienne**  
Ministère du Développement, de l'Investissement  
et de la Coopération internationale  
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives



**Évaluation de l'impact de la libéralisation  
des services dans le cadre de l'Accord de  
Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA)  
entre la Tunisie et l'U.E**

Etude n° 04/2016  
Juillet

**Évaluation de l'impact d'un accord sur les services  
dans le cadre de l'A.L.E.C.A entre l'U.E. et la Tunisie**

*Abdelaziz Houichi*  
[Abdelaziz.houichi@itceq.tn](mailto:Abdelaziz.houichi@itceq.tn)

*Thouraya Lakoud*  
[Thouraya.Lakoud@itceq.tn](mailto:Thouraya.Lakoud@itceq.tn)

*Direction Centrale de Modélisation et Synthèse*

*Juillet 2016*

La présente étude est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Ce travail est entrepris dans le cadre du programme d'activité de l'I.T.C.E.Q. au niveau de la Direction Centrale de la Synthèse et Modélisation sous la supervision de Mr M<sup>ed</sup> Néjib BOUSLAMA.*

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Liste des Tableaux.....  | 2         |
| Liste des graphiques .....   | 2         |
| Liste des annexes .....  | 2         |
| Résumé.....  | 3         |
| Liste des acronymes .....  | 4         |
| Introduction générale.....   | 5         |
| <b>Partie 1 : Eléments saillants de l'environnement des services en Tunisie et dans l'UE .....</b>                               | <b>9</b>  |
| <b>1.1/ Importance des services dans l'économie tunisienne.....</b>  | <b>9</b>  |
| 1.1.1/ Part des services dans la valeur ajoutée et dans l'emploi : .....   | 9         |
| 1.1.2/ Les échanges commerciaux des services :.....  | 10        |
| 1.1.3/ Les échanges de services avec l'UE : .....  | 11        |
| 1.1.4/ Les IDEs dans les services (hors tourisme) : .....  | 12        |
| <b>1.2/ Les services dans les échanges de l'Union européenne .....</b>   | <b>13</b> |
| <b>1.3/ Les restrictions au libre échange des services en UE et en Tunisie.....</b>  | <b>14</b> |
| <b>1.4/ Les accords en matière de libéralisation des échanges des services .....</b>   | <b>18</b> |
| 1.4.2/ Les services au sein de l'accord ALECA entre l'UE et la Tunisie.....  | 18        |
| <b>1.5/ Les conséquences en termes de scénarios probables d'ouverture bilatérale des services dans le cadre de l'ALECA .....</b> | <b>19</b> |
| <b>Partie 2 : Eléments saillants de l'approche méthodologique .....</b>  | <b>21</b> |
| <b>2.1/ Le cadre d'analyse en équilibre général .....</b>  | <b>21</b> |
| 2.1.1/ Les évaluations d'ouverture dans les services par les modèles calculables d'équilibre général (MCEG) : .....              | 21        |
| 2.1.2/ Aspect global du modèle MCEG utilisé : .....  | 22        |
| <b>2.2/La quantification des barrières au libre échange des services .....</b>   | <b>25</b> |
| 2.2.1/ Les Equivalents Ad-valorem (EAs) : .....  | 25        |
| <b>Partie 3 : Résultats des simulations des scénarios d'accord ALECA sur les services .....</b>                                  | <b>28</b> |
| <b>3.1/ Les scénarios .....</b>  | <b>28</b> |
| 3.1.1/ Le scénario de référence : .....  | 28        |
| 3.1.2/ Les scénarios de l'ouverture dans les services dans le cadre de l'ALECA : .....   | 30        |
| 3.1.2.1/ Résultats macro-économiques : .....   | 30        |
| 3.1.2.2/ Résultats par groupement sectoriel : .....  | 34        |
| 3.1.2.3/ Résultats pour les secteurs des services : .....  | 36        |
| <b>3.2/ Analyse de sensibilité des résultats par rapport aux hypothèses sur la restrictivité : .....</b>                         | <b>39</b> |
| <b>Conclusion.....</b>   | <b>40</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>  | <b>42</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>   | <b>44</b> |
| <b>Annexe 1.....</b>   | <b>45</b> |

## Liste des Tableaux

|  |    |
|--|----|
| Tableau n°1 : Structure des services dans l'économie nationale en 2010 .....   | 9  |
| Tableau n°2 : Evolution de la balance commerciale et services.....   | 10 |
| Tableau n°3 : Structure des exportations des services en Tunisie .....   | 11 |
| Tableau n°4 : IDE sans les services en Tunisie .....   | 13 |
| Tableau n°5 : Commerce mondial des services commerciaux par région.....  | 13 |
| Tableau n°6 : Parts mondiales en 2013 des échanges de l'UE-28 (Extra-UE).....  | 14 |
| Tableau n°7 : Equivalents ad-valorem sur l'investissement.....   | 27 |
| Tableau n°8 : Equivalents tarifaire ad-valorem sur la fourniture transfrontalière des services (en % du coût à l'import) .....     | 27 |
| Tableau n°9 : Résultats du scénario de références .....  | 29 |
| Tableau n°10 : Résultats comparatifs entre les simulations d'ouverture dans les services et le scénario de référence .....         | 31 |
| Tableau n°11 : Résultat des simulations par groupements sectoriels .....   | 35 |
| Tableau n°12 : Variation par scénario de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les secteurs des services .....                     | 36 |
| Tableau n°13 : Variation par scénario du commerce extérieur des services .....   | 38 |
| Tableau n°14 : Test de sensibilité des résultats macro-économiques par rapport aux hypothèses sur les équivalents ad-valorem ..... | 39 |

## Liste des graphiques

|  |    |
|--|----|
| Graphique n°1 : Balance des services en 2014 (Recettes en MD) .....  | 12 |
| Graphique n°2 : Balances des services en 2014 (Dépenses en MD) .....   | 12 |
| Graphique n°3 : Indices des restrictivités en commerce des services (IRES) pour les principaux partenaires européens de la Tunisie ..... | 15 |
| Graphique n°4 : Indices des restrictivités aux commerces des services (IRES pour la Tunisie.....   | 16 |
| Graphique n°5 : Solde commercial et taux d'ouverture/simulation .....  | 33 |
| Graphique n°6 : Part dans l'emploi total de l'emploi qualifié.....   | 34 |

## Liste des annexes

|   |    |
|---|----|
| Annexe n°1 : Balance des services commerciaux en 2014 pour la Tunisie par région.....       | 45 |
| Annexe n°2 : Composantes de l'indice des restrictions sur les services professionnels ..... | 46 |

## Résumé

Un modèle sectoriel d'équilibre général calculable de l'économie tunisienne adapté à la problématique d'ouverture dans les services a été utilisé pour l'évaluation des retombées d'un accord entre l'UE et la Tunisie sur l'ouverture des services dans le cadre l'ALECA. Les simulations de deux niveaux d'ouverture à savoir la levée des obstacles à l'investissement ainsi que l'élimination bilatérale des barrières aux flux transfrontaliers de commerce des services font ressortir un impact globalement positif sur la production, sur l'emploi et sur les échanges extérieurs aussi bien dans les services que dans les autres secteurs de l'économie. Les gains sont estimés annuellement en moyenne entre 0,3 et 0,4 points de croissance du PIB entre 2015 et 2030 et une baisse allant de 2,7 à 4,3 points dans le taux de chômage attendu en fin de période(2030). L'importance des gains induits de l'élimination des obstacles à l'investissement suggère que l'ALECA constitue une occasion de plus pour le pays pour accélérer des réformes pro-concurrentielles dans les services. Ces réformes tendent à mobiliser le potentiel productif dans ces secteurs par une hausse de la productivité et génèrent d'importants gains de coûts pour les autres secteurs de l'économie. Les résultats des simulations montrent également que plus les exportations tunisiennes des services bénéficient d'un meilleur accès au marché européen plus ciblée sera la réponse au problème du chômage en Tunisie, dans la mesure où cela favorise des activités relativement intensives en travail qualifié et donc permettra de résorber le chômage des catégories de travailleurs à niveau d'instruction moyen et élevé c'est à dire les catégories pour lesquels les niveaux de chômage sont plus difficiles à maîtriser.

## ملخص

لتقييم أثر الاتفاق بين الاتحاد الأوروبي وتونس لتحرير تجارة الخدمات في إطار إتفاق التبادل الحر الشامل و المعمق تمّ استخدام نموذج حاسب للتوازن العام للاقتصاد التونسي مع تكييفه لإشكالية تحرير الخدمات. وإستعمل النموذج لمحاكاة مستويين من الانفتاح وهما إزالة المعوقات على الاستثمار وإزالة الحواجز على التدفقات البيئية للتجارة في الخدمات. و تشير النتائج إلى وجود تأثير إيجابي عموماً على الإنتاج وعلى التشغيل وعلى التجارة الخارجية في الخدمات وفي القطاعات الأخرى للاقتصاد. وتقدر المكاسب بين 0,3 و 0,4 نقطة سنوياً من نسبة نمو الناتج المحلي الإجمالي في الفترة الممتدة بين 2015 و 2030 وانخفاض ب 2,7% إلى 4,3% نقطة في معدل البطالة في نهاية الفترة (2030). وتشير أهمية المكاسب الناجمة عن إزالة الحواجز أمام الاستثمار إلى أنّ إتفاق التبادل الحر الشامل و المعمق يمثل فرصة جديدة للبلاد لتسريع الإصلاحات الهادفة إلى تدعيم المنافسة في هذه القطاعات إذ يمكن ذلك من حشد الطاقات الإنتاجية في قطاع الخدمات عن طريق زيادة الإنتاجية وتحقيق وفورات كبيرة في التكاليف بالنسبة إلى القطاعات الأخرى. كما تظهر كذلك نتائج المحاكاة أنّ تحسين فرص ولوج الصادرات المباشرة التونسية من الخدمات إلى السوق الأوروبية يمثل حلاً ناجحاً لمعضلة البطالة في تونس حيث يمكن ذلك من تعزيز نشاط القطاعات المشغلة للعمالة المتعلقة و يسمح بالتالي من الحدّ من بطالة الفئات ذات المستويات التعليمية المتوسطة والعليا أي الفئات التي يصعب التحكم في مستويات البطالة لديها.

## Summary

The evaluation of the impact of an agreement between the EU and Tunisia on the opening of services under CAFTA needed to use a sector computable general equilibrium model of the Tunisian economy adapted to the opening in the service sectors problem. Simulations of two opening levels namely the removal of obstacles to investment and bilateral eliminating barriers to cross-border flows of trade in services indicate an overall positive impact on production, on employment and on trade in services and other sectors of the economy. The gains are estimated in average between 0.3 and 0.4 points of GDP growth between 2015 and 2030 and a decrease from 2.7 to 4.3 percentage points in the unemployment rate at end of period (2030). The importance of induced gains from the elimination of barriers to investment suggests that CAFTA is a new opportunity for the country to accelerate pro-competitive reforms in these sectors. These reforms tend to mobilize the productive potential in services by an increase in productivity and generate significant cost savings to other sectors of the economy. The simulation results also show that improving access of Tunisian exports of services in a cross-border basis in the European market tends to be a more targeted response to the problem of unemployment in Tunisia insofar as it promotes relatively intensive activities in skilled labor and allows to reduce unemployment level of middle and high educated workers where unemployment levels are more difficult to keep under control.

## Liste des acronymes :

|                |  |
|----------------|--|
| <b>ALECA</b>   | Accord de Libre Echange Complet et Approfondie                       |
| <b>ACP</b>     | Analyse en Composantes Principales                                   |
| <b>AGCS</b>    | Accord Général sur le Commerce des Services                          |
| <b>ASC</b>     | Autres Services Commerciaux  |
| <b>B&amp;S</b> | Biens et Services  |
| <b>BAD</b>     | Banque Africaine pour le Développement                               |
| <b>BCT</b>     | Banque Centrale Tunisienne   |
| <b>BM</b>      | Banque Mondiale  |
| <b>BNTs</b>    | Barrières Non Tarifaires   |
| <b>BP</b>      | Balance des Paiements  |
| <b>CDRs</b>    | Cost Deviation Ratios  |
| <b>CEPII</b>   | centre d'études prospectives et d'informations internationales       |
| <b>CES</b>     | Constant Elasticity of Substitution                                  |
| <b>CET</b>     | Constant Elasticity of Transformation                                |
| <b>EAs</b>     | Equivalents Ad valorem   |
| <b>ERASMUS</b> | European Action Scheme for the Mobility of University Students       |
| <b>FIPA</b>    | Foreign Investment Promotion Agency                                  |
| <b>FTA</b>     | Foreign Trade Affiliates   |
| <b>GTAP</b>    | Global Trade Analysis Project  |
| <b>IDE</b>     | Investissement Directs Etrangers                                     |
| <b>INS</b>     | Institut National des Statistiques                                   |
| <b>IRES</b>    | Indice de Restriction aux Echanges des Services                      |
| <b>ITCEQ</b>   | Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives    |
| <b>LES</b>     | Linear Expenditure System  |
| <b>MCEG</b>    | Modèle Calculable d'Equilibre Général                                |
| <b>MD</b>      | Millions de Dinars tunisiens   |
| <b>MENA</b>    | Middle East and North Africa   |
| <b>MIRAGE</b>  | Modelling International Relationships in Applied General Equilibrium |
| <b>NI</b>      | Niveau d'Instruction   |
| <b>OCDE</b>    | Organisation de Coopération et de Développement Économiques          |
| <b>OMC</b>     | Organisation Mondiale de Commerce                                    |
| <b>PIB</b>     | Produit Intérieur Brut   |
| <b>TEMPUS</b>  | Trans European Mobility Program for University Studies               |
| <b>TISA</b>    | Trade and Investment in Services Agreement                           |
| <b>UE</b>      | Union Européenne   |
| <b>VA</b>      | Valeur Ajoutée   |

## Introduction générale

Afin de relancer le processus d'intégration économique entre la Tunisie et son principal partenaire commercial et en référence au cadre général de partenariat privilégié signé avec l'union européenne en 2012, des négociations sont entamées fin 2015 entre les deux parties afin d'aboutir à un accord sur un libre échange complet et approfondi(ALECA). Ce processus est considéré comme une continuité du partenariat privilégié en matière de facilitation des échanges entre l'UE et la Tunisie et ce, depuis les premiers accords des années 1969 et 1976 en passant par le processus de Barcelone lancé en 1995 et en arrivant à la politique de voisinage rénovée et adoptée par l'UE envers ses partenaires du sud. Un accord similaire est d'ailleurs dans une phase avancée de négociation entre l'UE et le Maroc.

Par rapport aux accords ultérieurement conclus entre les deux parties qui sont basés essentiellement sur des concessions tarifaires et quantitatives bilatérales, l'ALECA prévoit un rapprochement réglementaire et législatif à « l'acquis communautaire »<sup>1</sup> sous forme d'une démarche que la Tunisie va entreprendre de manière progressive. Ceci impliquera, nécessairement, des réformes profondes du cadre légal et des dispositions organisationnelles dans des domaines aussi variés que l'organisation des marchés, la concurrence, la facilitation des échanges, l'énergie, la protection des investissements, les réglementations techniques et les règles sanitaires et phytosanitaires, la protection des droits intellectuels et les marchés publics.

Les divergences des systèmes réglementaires entre la Tunisie et l'UE sont supposées engendrer des obstacles au libre échange sous forme de barrières non-tarifaires (BNTs). A cet égard, l'objectif d'un accord probable (ALECA) consisterait, d'une part à minimiser sinon à éliminer les coûts infligés par ces BNTs aux échanges entre les deux parties, d'autre part, sur le plan commercial de l'ALECA, les deux partenaires s'engagent à dynamiser encore plus les échanges des produits agricoles et alimentaires ainsi que les services marchands. Ces deux pans de l'économie tunisienne sont restés à la marge des accords précédemment conclus entre la Tunisie et l'UE. Ces derniers se sont focalisés notamment sur l'abattement des tarifs et taxes à effets équivalents sur les produits industriels (ZLE 1995-2008).

---

<sup>1</sup> Référence de base du système réglementaire partagé par l'ensemble des pays membres de l'union européenne.

L'ALECA même s'il cible, désormais, l'élimination des barrières non-tarifaires, il demeure, néanmoins, caractérisé par une asymétrie dans l'effort d'adaptation dans la mesure où le processus incombe à la Tunisie une convergence vers le système européen. Cependant, une démarche progressive est prévue dans la mise en place des dispositions de l'accord (comme pour l'accord de 1995). Le principe de "listes positives" qui définit les domaines à inclure dans l'accord est adopté depuis la mise en place du Plan d'action 2013-2017 du partenariat privilégié.

Les questions qui se posent avant d'arrêter les listes qui seront couvertes par l'accord se résument aux suivantes : quels ont été les résultats de l'application de l'accord d'association notamment en matière d'accès au marché ? Quel est le niveau actuel de protection de la Tunisie et de l'UE compte tenu des différents engagements conclus à l'échelle régionale ou multilatérale ?

En dépit de l'élimination des restrictions tarifaires sur les produits industriels, les accords précédemment conclus n'ont pas permis une levée substantielle des obstacles au libre échange de part et d'autre. Ainsi, nonobstant les différents protocoles d'accords conclus pour les produits agro-alimentaires et qui se résument à quelques concessions en matière de contingents (protocole 2000), plusieurs restrictions quantitatives absolues ou calendaires ainsi que des rationnements par des tarifs progressifs et des prix de référence restent de mise à l'entrée sur le marché de l'UE. La Tunisie, pour sa part, maintient encore des restrictions tarifaires et quantitatives associées à une certaine intervention de l'Etat dans le commerce de ces produits, notamment par le biais des offices (huile, céréales, office du commerce).

Pour les services, l'accord de 1995 s'est contenté d'inclure des clauses de rendez-vous pour l'ouverture des négociations à partir de 2003 et qui n'ont finalement débuté qu'en 2006. Entre temps plusieurs domaines de coopération entre les deux parties ont vu le jour et ont permis à la partie européenne d'offrir des services sur le marché Tunisien, soit dans le cadre des consultations techniques, soit dans le cadre des marchés publics internationaux (construction) relatifs à des projets à fort engagement européen en termes de financement. D'autres domaines ont concerné les réseaux euro-méditerranéens de transport maritime intégrés et quelques autres actions disparates en matière d'éducation (programmes

TEMPUS, ERASMUS)<sup>2</sup> ou de santé. Un accord de ciel-ouvert a même commencé à être discuté et la date de 2011 était prévue pour la relance des négociations. Finalement retardée par la révolution, la question est remise à jour en 2012 avec un troisième round de négociation qui n'a pas abouti à la signature d'un tel accord.

Au-delà des accords bilatéraux ou multilatéraux (négociations sur les services dans le cadre de l'OMC), la Tunisie s'est attelée depuis une quinzaine d'années à conduire un vaste programme de réformes dans certains secteurs des services y compris en matière d'ouverture à la concurrence interne et externe. Les principales réformes ont touché les secteurs financiers et celui des télécommunications où des actions d'envergure en termes d'ouverture à l'investissement étranger sont enregistrées. D'autres secteurs ont, également, connu des réformes de leurs cadres législatifs et organisationnels sans pour autant enregistrer une ouverture notable à la concurrence que ce soit par rapport à l'extérieur ou même au niveau national (Commerce, Transport, services aux entreprises et services professionnel).

La faiblesse du cadre réglementaire de la concurrence, la complexité de l'intervention administrative, l'appropriation des rentes par les cercles du pouvoir au niveau des activités virtuellement ouvertes à la concurrence, des arbitrages sociaux difficiles concernant les plans de restructuration des entreprises publiques, tout cela a constitué un frein à l'internationalisation des services en Tunisie et à une certaine exclusion des réseaux mondiaux d'offre et de demande.

De part l'importance de ces secteurs dans l'économie tunisienne, un accord probable sur les services et l'investissement dans le cadre de l'ALECA est de nature à susciter des craintes et des appréhensions légitimes quant aux retombées de cet accord sur les plans économique et social. Plusieurs éléments y contribuent à ces craintes, notamment les disparités de développement de ces secteurs entre les deux partenaires et la faible préparation des opérateurs locaux à affronter une concurrence accrue sur le marché local. D'un autre côté, un flou persiste quant à l'identification des opportunités réelles potentiellement offertes par l'accord en termes d'exportations des services vers le marché européen. En Effet, à l'exception du secteur tourisme -qui bénéficie d'un cadre d'échange entre la Tunisie et l'UE

---

<sup>2</sup> EURASMUS(*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) et TEMPUS(*Trans European Mobility Program for University Studies*) sont deux programme dédiés à l'échange et à la mobilité universitaire.

globalement ouvert- les autres secteurs exportateurs de services seront soumis aussi bien à des opportunités qu'à des défis, cela dépendra en grande partie du degré de réciprocité des concessions et du potentiel compétitif réel des opérateurs dans chaque secteur.

L'approche de négociation dans le cadre de l'ALECA exige donc de disposer d'une évaluation quantitative ex-ante de retombées macro-économiques et sectorielles d'un probable accord sur les services au sein de l'ALECA. A cette fin, le présent travail est mené pour essayer de répondre à deux principales questions à savoir :

- Quel est l'impact global attendu sur l'ensemble de l'économie tunisienne d'un accord avec l'UE sur la libéralisation des services en termes de croissance, de revenu, d'emploi et d'équilibre interne et externe ?
- Quels seraient les effets inter et intra-sectoriels attendus d'une telle libéralisation ?

Pour répondre à ces interrogations, un modèle d'équilibre général calculable (MCEG) est utilisé pour évaluer l'impact de la libéralisation des échanges des services sur l'économie tunisienne dans le cadre duquel des scénarios probables d'ouverture de ces secteurs dans le cadre de l'ALECA seront simulés.

Le présent rapport est ainsi organisé en trois parties. La première partie est consacrée à définir les contours de l'environnement des secteurs des services en Tunisie et dans l'UE, et ce y compris en matière d'intégration bilatérale. Ceci permettant une meilleure assise quant aux hypothèses de quantification des obstacles aux échanges des services et aussi à la définition des scénarios probables de libéralisation. La deuxième partie est consacrée à l'approche méthodologique adoptée et enfin dans la troisième partie, les principaux résultats émanant de l'exercice de simulation d'ouverture sont discutés.

## Partie 1 : Éléments saillants de l'environnement des services en Tunisie et dans l'UE

### 1.1/ Importance des services dans l'économie tunisienne

#### 1.1.1/ Part des services dans la valeur ajoutée et dans l'emploi :

En 2014, les secteurs des services marchands et non marchands représentent près de 62.6% de la valeur ajoutée totale produite au niveau national et emploient plus de 51% de la population occupée totale. En faisant abstraction des services non marchands<sup>3</sup> qui représentent 19.3% de la valeur ajoutée nationale et 19.4% de l'emploi total, l'essentiel de la valeur ajoutée produite dans les services marchands demeure concentré dans des activités dites traditionnelles soit 43.3%. Ces activités concernent surtout le commerce, le transport, les activités immobilières et le tourisme, hôtellerie et restauration. A un second degré on trouve les télécommunications, les activités de poste et courriers ainsi que les secteurs bancaires, les assurances et les activités d'intermédiation financières. En plus des services désignés de traditionnels, se trouvent des services bénéficiant d'une attention particulière en matière de politique publique vu leur rôle dans l'absorption du chômage des actifs à haut niveau d'instruction. Ces activités regroupent les services fournis aux entreprises comme les services informatiques, juridiques, comptables, ainsi que les autres services fournis aux personnes, notamment l'éducation et la santé privée.

Pour l'emploi, les services marchands emploient près de 32% de la population occupée totale dont une part de 40% occupe l'activité du commerce et une autre de 18% est employée dans les activités des transports et des télécommunications.

**Tableau.1 : Structure des services dans l'économie nationale en 2010 (production et emploi)**

|  | Part dans la VA totale | Part dans l'emploi total |
|--|------------------------|--------------------------|
| Commerce                                 | 6.8%                   | 13.7%                    |
| Services d'hôtels et restaurants         | 5.8%                   | 3.8%                     |
| Transports                               | 9%                     | 5.1%                     |
| Télécoms, poste et courrier              | 4.4%                   | 1.2%                     |
| Banques, assurances et autres Financiers | 3.7%                   | 0.8%                     |
| Services immobiliers                     | 8.9%                   | 0.2%                     |
| Locations                                | 0.4%                   | 0.2%                     |
| Services informatiques                   | 0.4%                   | 0.5%                     |
| Autres services aux Entreprises          | 1.1%                   | 2.3%                     |

Source : INS.

<sup>3</sup> Les services non marchands comprennent l'administration publique, l'éducation et la santé publique, les services fournis par les organisations associatives et les services domestiques.

### 1.1.2/ Les échanges commerciaux des services :

Du côté des échanges des services, la Tunisie a, généralement, enregistré un excédant dans sa balance des services qui a contribué à alléger le déséquilibre global de la balance commerciale. Néanmoins, ces dernières années cette position confortable est de plus en plus soumise aux impératifs de l'essoufflement qu'avait connu le tourisme, et ce même avant la révolution de 2011. L'excédent de la balance des services s'est érodé d'année en année et il peine à retrouver son niveau de 2010.

**Tableau 2 : Evolution de la balance commerciale et des services (en MD)**

|  | 2010   | 2011  | 2012   | 2013   | 2014   |
|--|--------|-------|--------|--------|--------|
| Solde de la balance commerciale            | -6548  | -6756 | -9535  | -9635  | -11324 |
| <i>(en % du PIB)</i>                       | -10.4  | -10.5 | -13.5  | -12.7  | -13.7  |
| Solde de la balance des biens              | -10070 | -8858 | -12588 | -12269 | -13772 |
| Solde de la balance services               | 3522   | 2102  | 3053   | 2634   | 2448   |
| Solde voyages                              | -      | 1841  | 2552   | 2462   | 2849   |
| <i>solde voyages/solde services (en %)</i> |        | 87.6  | 83.6   | 93.5   | 116.4  |

source : BCT-BP2014

De leur part, les exportations des services sont caractérisées par la forte domination du tourisme et des activités similaires ou connexes, notamment le tourisme de bien-être, de santé<sup>4</sup> ainsi que le transport international. Selon les données de la balance des paiements de 2014, près de 72% des exportations tunisiennes des services sont concentrées dans la rubrique voyages et transports connexes, ce qui indique par ailleurs que le pays dispose d'un réel avantage compétitif dans les services fournis sous le mode 2<sup>5</sup>c.à.d. avec déplacement des consommateurs vers la Tunisie, et ce en profitant des infrastructures d'hébergement et de transport international que le pays avait développées depuis longtemps. Les autres postes d'exportation concernent notamment les services fournis aux entreprises (11.6% des services exportés) et les services de téléphonie (5.7% des services exportés).

Les services ayant les taux d'exportation les plus élevés (voir Tab.3) sont évidemment l'hôtellerie et la restauration, les services connexes de transport international aérien et maritime, mais on trouve aussi les services fournis aux entreprises avec un taux

<sup>4</sup> Voir Rapport BAD sur la compétitivité du secteur tourisme de santé.

<sup>5</sup> Globalement, les différents modes de commerce de services selon l'OMC sont :

Mode 1 : commerce transfrontalier des services.

Mode2 : Déplacement à l'étranger des consommateurs

Mode3 : Installation sur le marché des offreurs des services (investissement)

Mode4 : déplacement vers l'étranger des personnes physiques (contrat de service)

d'exportation d'environ 43%. Ces derniers profitent du dynamisme à l'export des activités délocalisées et à fort contenu en emplois de diplômés notamment dans les centres d'appel et les services informatiques et de l'information. En revanche, les services financiers et les services d'assurance et les services de télécommunications enregistrent des taux d'exportation faibles indiquant qu'ils sont principalement tournés vers le marché intérieur.

**Tableau.3 : Structure des exportations des services en Tunisie**

|  | Structure des exportations des services |       | Taux d'exportation : Exportation/production brute |       |
|--|---|-------|---|-------|
|  | 2005                                    | 2010  | 2005  | 2010  |
| Hôtellerie et restauration                       | 54.0%                                   | 51%   | -   | 74.2% |
| Transports terrestres                            | 4.6%                                    | 7.9%  | 9.0%  | 15.6% |
| Transports maritimes                             | 4.5%                                    | 4.5%  | 59.8%   | 54.7% |
| Transports aériens                               | 15.1%                                   | 14%   | 74.8%   | 56.5% |
| Services auxiliaires aux transports              | 6.8%                                    | 0.9%  | 27.1%   | 3.5%  |
| Télécommunications                               | 0.6%                                    | 5.7%  | 7.2%  | 11.9% |
| Banques, assurances et intermédiation financière | 2.8%                                    | 2.8%  | 25.7%   | 7.5%  |
| Location   | 0.4%                                    | 1.7%  | -   | 36.4% |
| Services fournis aux entreprises                 | 9.9%                                    | 11.6% | 41%   | 42.9% |
| Services récréatifs, culturels et sportifs       | 0.1%                                    | 0.1%  | 1.2%  | 2.0%  |
| Total services (*)                               |   | 24.4% | 19.2%   | 15.4% |

(\*)Part dans le total export B&S et taux d'exportation total pour les services.

Source : INS- comptabilité nationale.

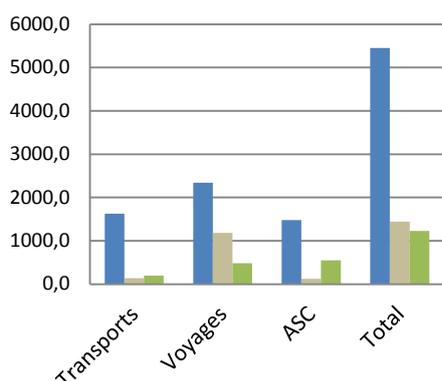
Les importations, en revanche, sont un peu plus diversifiées mais où les services de transport sont majoritaires avec une part de près de 53%.

### **1.1.3/ Les échanges de services avec l'UE :**

Les statistiques de la balance des paiements de 2014 montrent que la Tunisie est fortement spécialisée dans ses échanges des services sur la région UE avec plus de 77% des recettes d'exportation et plus de 68% des dépenses d'importation. La prédominance des exportations des services est constatée au niveau des services voyages alors que les services de transport en sont du côté importation. D'un autre côté, et à la différence du large excédant enregistré dans les voyages, les échanges des transports et des autres services présentent un excédant nettement moins important. Ceci implique que, même si la Tunisie

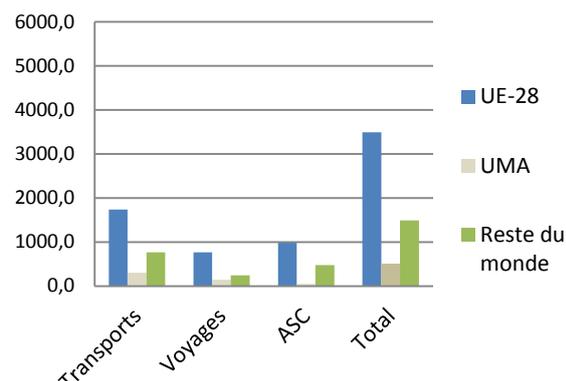
est considérée globalement excédentaire dans son commerce transfrontalier<sup>6</sup> des services avec l'Europe, ce résultat reste à relativiser si l'on retient les services non liés aux voyages (mode2), et il se trouve que ce sont justement les services autres que ceux liés aux voyages que l'accord ALECA ciblera en priorité<sup>7</sup>. Ceci confirme le fait que l'ouverture mutuelle de ces secteurs dans le cadre de cet accord est porteuse d'autant d'opportunités que des défis.

**graphique 1 : Balance des services en 2014 (Recettes en MD)**



ASC: autres services commerciaux  
Source : BCT-BP2014

**graphique 2 : Balance des services en 2014 (Dépenses en MD)**



#### **1.1.4/ Les IDEs dans les services (hors tourisme) :**

Selon les données disponibles de la FIPA pour 2014, l'analyse du stock d'IDE dans les services (hors tourisme) fait ressortir une très forte concentration dans les télécommunications avec plus de 95% des IDE cumulés et moins de 2% des projets réalisés.

Ceci est consécutif aux opérations de privatisation de Tunisie-Telecom et à l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs à forte participation étrangère dans leurs capitaux. Une lecture croisée des données de la FIPA pour les flux d'IDE par région et par origine de l'investissement révèle qu'à la différence des IDE non-européens et notamment arabes et moyen-orientaux, les IDE européens dans les services semblent s'accommoder aussi bien des projets fortement capitalistiques (télécommunication ; banque et finances...etc.) que

<sup>6</sup> Les données de la balance des services de la Balance du paiement captent essentiellement le commerce sous les modes 1, 2, et 4. L'information sur le mode 3 de commerce des services se trouve plutôt dans les mouvements de la balance des capitaux, notamment les IDE ainsi qu'au niveau de la base F.T.A. (foreign trade affiliates).

<sup>7</sup> Les services liés aux voyages comme le tourisme sont pratiquement libres au niveau de l'investissement en Tunisie (mode3) et ils sont fortement encadrés par la politique de change du côté tunisien et du système de visa du côté européen. Pour les autres modes de commerce des services. C'est pour cela qu'il est peu probable que ces services constituent une cible majeure des accords de libéralisation entre les deux partenaires.

des projets moins capitalistiques mais à forte employabilité notamment pour les diplômés du supérieur et ceci dans des activités comme les centres d'appel, les services de conseils et les services informatiques.

**Tableau 4 : IDE dans les services en Tunisie (en MD)**

|  | 2011   | 2012     | 2013   | 2014   |
|--|--------|----------|--------|--------|
| Services                                 | 219.63 | 1 081.80 | 217.86 | 454.87 |
| Part dans le total IDE hors énergie en % | 39.8   | 66.8     | 29.5   | 49.8   |
| Hors opérations de fusion-acquisition    | 219.63 | 131.8    | 217.77 | 201.37 |

source : rapport IDE 2014-perspective 2015- FIPA de Mai 2015.

### 1.2/ Les services dans les échanges de l'Union européenne

L'union européenne est un acteur majeur dans le commerce mondial des services commerciaux avec près de 27% des exportations et plus de 18% des importations mondiales. La comparaison avec des entités économiques similaires et selon les statistiques de 2013 de l'OMC, l'UE-28 est le premier exportateur mondial des services de transport (43.5%) et des voyages (34%) et il se place à la troisième position dans les autres services commerciaux avec une part de 17.9%.

Les importations de l'UE de ces services représentent, quant à elles, plus de 18% des importations mondiales avec 30% pour les transports, 13% pour les voyages et 14% pour les autres services.

**Tableau.5 : Commerce mondial des services commerciaux par région**

| <b>Exportations mondiales des services commerciaux (2013)</b> |       |            |         |                   |
|---|-------|------------|---------|-------------------|
|   | Total | Transports | Voyages | Autres Serv. Com. |
| UE-28   | 27.0  | 43.5       | 34.0    | 17.9              |
| Amérique du nord  | 32.4  | 11.0       | 17.2    | 47.1              |
| Asie  | 26.2  | 27.4       | 30.0    | 24.0              |
| Autres dont :   | 14.4  | 18.0       | 18.7    | 11.0              |
| Afrique   | 1.9   | 3.0        | 3.3     | 0.9               |
| Moyen-Orient  | 2.7   | 3.1        | 4.1     | 1.9               |
| Total Monde   | 100.0 | 100.0      | 100.0   | 100.0             |
| <b>Importations mondiales des services commerciaux (2013)</b> |       |            |         |                   |
|   | Total | Transports | Voyages | Autres Serv. Com. |
| UE-28   | 18.1  | 30.0       | 13.1    | 14.1              |
| Amérique du nord  | 32.3  | 11.2       | 33.3    | 43.5              |
| Asie  | 28.4  | 34.0       | 29.4    | 24.8              |
| Autres dont :   | 21.1  | 24.8       | 24.2    | 17.5              |
| Afrique   | 3.7   | 5.6        | 2.4     | 3.3               |
| Moyen-Orient  | 5.8   | 9.4        | 7.1     | 3.0               |
| Total Monde   | 100.0 | 100.0      | 100.0   | 100.0             |

source : OMC(\*) ; y compris intra-UE

A titre de comparaison, l'ensemble de la région Afrique dans laquelle la Tunisie est comptabilisée ne participe qu'à hauteur de 1.9% dans les exportations mondiales des services et 3.7% dans les importations.

En mettant l'emphase sur les échanges extra-UE des services marchands(ASC) autres que les voyages et le transport, on remarque que l'UE est pratiquement active sur l'ensemble des segments à l'exception de l'importation des services d'assurance (seulement 9% des importations mondiale extra-UE) et à une moindre échelle l'exportation de redevances et droits de licences où elle est surclassée par les Etats-Unis.

**Tableau.6 : Parts<sup>(1)</sup> mondiales en 2013 des échanges de l'UE-28 (extra-UE)**

|   | Exportations | Importations |
|---|--------------|--------------|
| Construction                              | 22.3         | 15.2         |
| Communications                            | 30.8         | 30.3         |
| Télécommunications                        | 27.9         | 27.2         |
| Assurances                                | 32.3         | 9.9          |
| Financiers                                | 23.7         | 24.9         |
| Informatique et services d'information    | 23.4*        | 19.2*        |
| Encaiss. Redevance et droits de licences  | 17.8*        | 22.6*        |
| Autres services aux entreprises           | 27.2*        | 23*          |
| Services personnels, culturels et Loisirs | 31.3*        | 22.4*        |
| Audiovisuel                               | 34*          | 25.4*        |

(1) part dans le commerce des 10 premiers pays en 2012

\*chiffre de 2012

Source : compilation à partir des données OMC

### **1.3/ Les restrictions au libre échange des services en UE et en Tunisie**

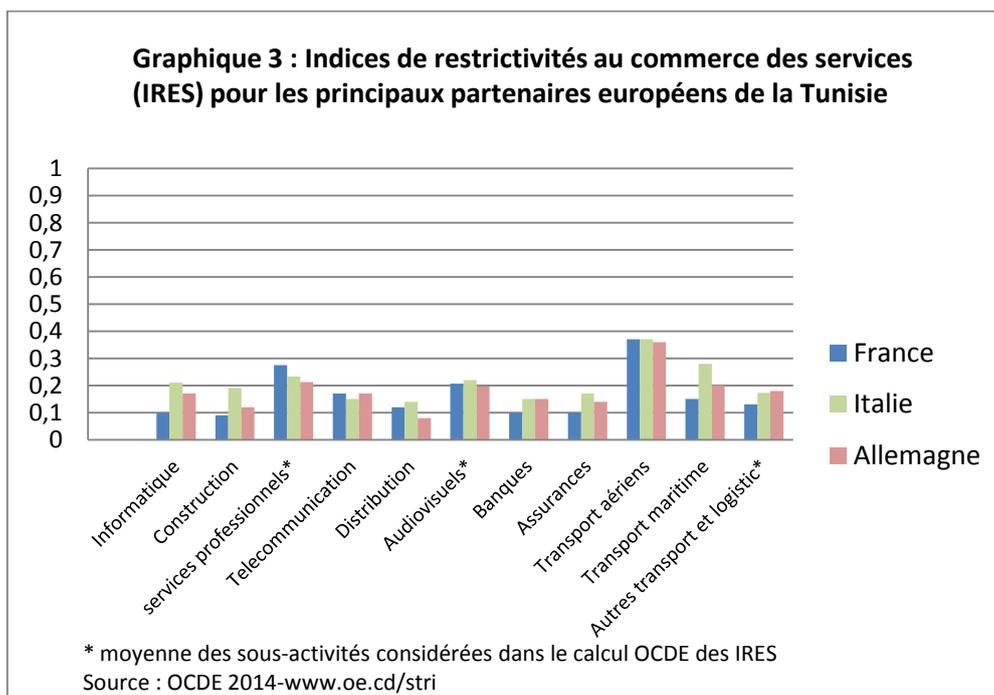
A la différence du commerce des biens, les principales entraves au libre commerce des services prennent souvent la forme de lois et règles régissant ces activités où des dispositions restrictives et discriminatoires peuvent entraver l'établissement et l'activité sur le marché (ongoing operations). Ceci pose un problème majeur en termes de quantification des obstacles. Des travaux, au niveau d'organismes internationaux (BM, OCDE), se sont penchés sur la question, notamment à travers le calcul des Indices de restrictivité au commerce des services (IRES)<sup>8</sup>.

Dans ce qui suit on traitera seulement des estimations des IRES alors que l'aspect de quantification des impact-prix des restrictions (Equivalent Ad-Valorem (EAs)) sera traité de manière plus exhaustive dans le chapitre consacré au paramétrage des barrières à l'échange

<sup>8</sup>L'IRES est un Indice synthétique de restriction au libre commerce des services, il varie entre 0 et 1 . 0 : désigne le niveau le moins restrictif ; 1 : désigne le niveau le plus restrictif, l'IRES reste toutefois un outil de comparaison entre les pays et les secteurs mais ne renseigne pas sur l'impact-prix des restrictions.

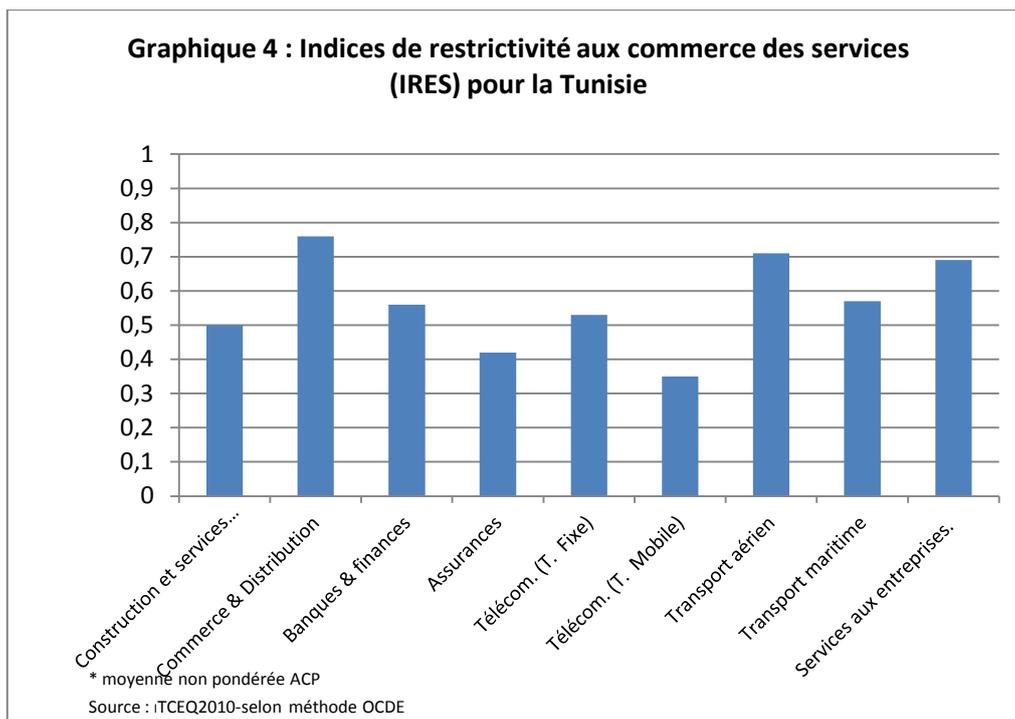
des services dans le modèle. Les estimations de la restrictivité pour la Tunisie et pour les partenaires européens serviraient, surtout, à définir la manière dont ces restrictions seront abordées dans les simulations de libéralisation des services entre les deux parties.

Selon les derniers travaux de l'OCDE<sup>9</sup>, les pays européens sont généralement classés dans une frange de faible à moyenne en termes de restrictivité aux échanges des services surtout en comparaison avec des pays comme l'Inde, l'Indonésie, la Russie ou la Chine. Toutefois, certains pays européens dont nos principaux partenaires commerciaux, maintiennent encore des niveaux de régulation relativement restrictifs dans certaines activités. A titre d'exemple, la France qui représente à elle seule près de 32% du total de nos échanges des services (hors voyages) enregistre des niveaux de l'IRES relativement élevés par rapport à d'autres pays de l'OCDE, et plus précisément, dans les services légaux, comptables et juridiques ainsi que dans le transport aérien et à un degré moindre dans les activités de l'audiovisuel.



D'un autre côté les estimations des IRES pour la Tunisie (voir encadré 1 pour la méthodologie) montrent des niveaux de restriction nettement plus élevés que la moyenne des principaux partenaires européens. Les secteurs où l'indice de restriction est le plus élevé sont le commerce et la distribution, le transport aérien et les services professionnels aux entreprises (mode4).

<sup>9</sup> Disponible sur le site [www.oecd.org/stri](http://www.oecd.org/stri).



Ainsi, il est important de retenir que pour plusieurs activités, l'UE et surtout les pays fortement impliqués dans le commerce des services avec la Tunisie, ne représentent pas vraiment la référence mondiale en matière d'ouverture. Il est donc approprié de croire que l'effort d'adaptation de la Tunisie aux règles de l'environnement concurrentiel dans ces services ne va pas être au-delà de ce que ces mêmes partenaires pratiquent sur leurs propres marchés. Toutefois, vu le niveau élevé des différentiels entre les deux parties dans l'estimation des IRES, la convergence de la Tunisie vers les standards européens se présente déjà comme une tâche laborieuse.

En termes de simulations d'ouverture, il est donc plus judicieux de supposer une convergence de la Tunisie vers les niveaux des paramètres européens de restriction plutôt qu'une élimination pure et simple de ces restrictions au libre échange des services.

***Encadré 1 : Estimations des IRES pour la Tunisie (ITCEQ-2010)<sup>10</sup>.***

*Les travaux relatifs à l'estimation des Indices de restrictivité aux échanges des services (IRES) se basent généralement sur l'assignation de scores à différents domaines de l'environnement légal, juridique et organisationnel de ces secteurs dans chaque pays. Ces scores sont généralement compris entre 0 pour les modalités les moins restrictives et 1 pour les modalités les plus restrictives. Des analyses statistiques (ACP) ou économétriques sont ensuite menées afin de dégager l'importance relative (pondération) de chaque domaine de restriction dans le calcul du score global par secteur ou par secteur/ Mode.*

*Le travail de l'ITCEQ en 2010, relatif à l'estimation des Indices IRES pour la Tunisie et des équivalents ad-valorem y afférents, s'est basé sur une enquête sur le terrain en se référant à un questionnaire type élaboré au niveau de l'OCDE pour chaque secteur. Cette enquête soumise aux départements sectoriels et aux organismes de régulation vise à assigner des scores aux différentes modalités des domaines de fourniture des services selon les quatre modes de commerce de ces services et en référence au cadre réglementaire en place. Les domaines concernent l'évaluation des obstacles au commerce transfrontalier, à la consommation à l'étranger, aux formes d'établissement, aux partenariats étrangers et aux joint-ventures, aux limites à l'investissement et aux limites sur la propriété des non-professionnels....etc.(voir annexe pour un exemple de questionnaire).*

*Une fois les informations collectées des travaux antécédents d'analyse statistique sont adoptées afin de mettre en exergue les principaux obstacles au commerce des services, les travaux de Marouani et Munro et Marouani et Bottini<sup>11</sup> au niveau l'OCDE - concernant des pays MENA autre que la Tunisie-, sont mis à contribution (les pondérations ACP) pour dégager des IRES modaux et des équivalents ad-valorem(EA) pour la Tunisie.*

---

<sup>10</sup>Pour plus d'informations sur le travail ITCEQ-2010 voir: A.HOUICHI et H.T.CHAÏBI dans « LES EFFETS D'UNE LIBERALISATION DANS LES SECTEURS DES SERVICES EN TUNISIE –Evaluation par un modèle d'équilibre général calculable (MCEG).» - ITCEQ- publiée en Octobre 2013.Les travaux de l'ITCEQ en 2010 ont été récemment actualisés afin de tenir compte des calculs similaires entrepris dans d'autres institutions notamment la BM, et le CEPII. Ceci est particulièrement le cas pour le calcul des équivalents ad-valorem.

<sup>11</sup> Voir : [www.oecd.org/countries/lebanon/42180530.pdf](http://www.oecd.org/countries/lebanon/42180530.pdf)

## **1.4/ Les accords en matière de libéralisation des échanges des services**

### ***1.4.1/ Les accords précédents y compris dans le cadre de l'AGCS(OMC) :***

Les accords globaux dans le cadre des rounds de négociation de l'OMC n'ont pas permis la mise en place d'un véritable processus de libéralisation à l'échelle mondiale et les accords bilatéraux semblent prendre de l'ascendant sur les accords globaux dans ce domaine. Lors des différents rounds de négociation au sein de l'OMC/AGCS, la Tunisie a présenté des offres d'ouverture dans certains secteurs tels que les communications, le tourisme et les banques et finances. Cette démarche était souvent associée à des réformes en interne qui visaient, notamment l'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel pour la fourniture des services (ex. réforme du secteur bancaire en 1988 et 2007) ainsi que la création et la mise à niveau des institutions de la concurrence (ex. les télécommunications).

L'UE s'est engagée, pour sa part, dans un processus de négociation avec les Etats-Unis (accord TISA) et elle a conclu quelques accords de libre échange complet et approfondi (ALECA) avec des pays asiatiques et de l'est européen. L'accord TISA entre l'UE et les Etats-Unis vient justement relancer un processus de négociation en panne et relatif au cycle de DOHA (OMC). D'ailleurs, le processus de déroulement de l'accord TISA est révélateur d'une certaine méfiance à l'égard de la concurrence intensifiée des pays asiatiques. En effet, les parties concernées ont essayé de contrer l'entrée de la Chine dans l'accord car c'est un concurrent de poids, notamment dans les secteurs de la construction et des transports maritimes.

### ***1.4.2/ Les services au sein de l'accord ALECA entre l'UE et la Tunisie***

Actuellement un examen global du processus de négociation entamé en « round zéro » ne permet pas de définir les secteurs au sein de l'activité des services qui seront probablement concernés par des dispositions sectorielles de libre échange. La résultante finale en termes de concession bilatérale est difficile à envisager de part la nature même du processus de négociation. Néanmoins, en termes de finalité, il est probable que l'UE vise un meilleur établissement sur le marché Tunisien, soit pour en profiter directement de la demande résidente et non-résidente, soit pour constituer des plateformes d'offre. Ces derniers visent à se positionner sur les marchés de proximité de la Tunisie et notamment le marché libyen et algérien, ceci est d'autant plus valable si on considère que la concurrence de plus en plus active de certains pays asiatiques, notamment la Chine sur des activités comme la

construction ou les transports, représente une menace pour la position des opérateurs européens et américains.

De son côté la Tunisie viserait probablement un accord dans les services à forte employabilité de mains d'œuvre et de capital humain comme pour les services fournis aux entreprises, les services professionnels (notamment mode 4) ainsi que les services connexes au tourisme essentiellement fournis en mode 2 tels que le tourisme de santé ou de bien-être.

D'ailleurs, la question de l'intégration du mode 4 de commerce des services semble devenir, de plus en plus, une exigence préalable de la partie tunisienne à tout accord sur les services. Il est donc envisageable que l'accord comportera une facilitation d'accès au territoire européen des personnes fournisseurs individuels de services. Il reste à définir dans quelle mesure les règles européennes qui encadrent la fourniture des services en question (ex. la directive Bolkestein)<sup>12</sup> constitueront des freins au potentiel compétitif des fournisseurs tunisiens dans ces domaines, notamment en termes de coûts salariaux ?

### **1.5/ Les conséquences en termes de scénarios probables d'ouverture bilatérale des services dans le cadre de l'ALECA**

L'aperçu précédent est développé afin de constituer une idée générale sur les scénarios probables d'ouverture mutuelle dans les services entre l'UE et la Tunisie. Les principales conclusions dans ce cadre sont les suivantes :

1. Le principe de la progressivité entériné dans le cadre du plan d'action 2013-2017 pour le partenariat privilégié suggère que la mise en place de l'accord sur les services prendrait un certain temps et il est possible qu'elle soit étalée sur une période supérieure ou égale à une dizaine d'années tout en restant dans les limites des engagements de l'OMC en la matière (comme pour la ZLE 1995-2008). Nous considérerons ainsi une ouverture sur 10 ans comme une simulation de base.
2. Même si la question de la convergence vers l'acquis européen est posée dans un cadre plus large que le commerce des services, il est à noter, cependant, que

---

12 L'expérience de la « directive européenne sur les services » dite « directive Bolkestein » est ici, révélatrice du degré de la résistance de certains pays à la libre circulation des fournisseurs des services dans l'espace européen. En effet, le projet initial de cette directive a été fortement diminué par les multiples amendements qui lui ont été apportés ainsi que par la superposition des règles nationales de chaque pays en matière de rémunération et de temps de travail. Voir : [Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006](#).

plusieurs domaines évoqués dans ce sens touchent directement ou indirectement la prestation des services et l'organisation des marchés de ces derniers (ex : disposition sur la concurrence, protection des investissements et les marchés publics...etc.). Le processus de convergence étant fondamentalement unilatéral, il est donc approprié de considérer que l'effort principal d'ouverture des services incombe à la Tunisie, notamment en ce qui concerne le mode3 où plusieurs règles en matière d'investissement, de concurrence ou d'accès aux marchés se superposent dans l'encadrement de ces activités.

D'un autre côté, le caractère général et non discriminatoire des règles de lois et des dispositions organisationnelles pousse à croire que les avantages en matière d'accès aux marchés accordés aux investisseurs européens dans les services seront inéluctablement étendus à l'ensemble des autres partenaires commerciaux.

Ainsi on envisagera dans la simulation de base que l'ouverture en mode3 est unilatérale et globale.

3. Certains secteurs des services permettent, néanmoins, la conclusion d'accords à caractère discriminatoires pour les parties tierces. C'est notamment le cas des accords bilatéraux d'ouverture dans le transport aérien en mode1 (ex. accord de ciel-ouvert) ou bien des prestations de services professionnels en mode4 soumises aux règles bilatérales d'homologation et d'acceptation mutuelle des diplômes. C'est pour cela qu'on considérera dans la simulation de base une ouverture bilatérale dans ces secteurs et qui revêt un caractère exclusif entre la Tunisie et l'UE.
4. Comme déjà discuté plus haut, les simulations d'ouverture viseront un ajustement des paramètres relatifs à la restriction des échanges des services sur ceux européens et non une élimination complète des restrictions.
5. Dans les scénarios variantes on se propose de répondre à la question suivante: Quelle est la sensibilité des résultats des simulations par rapport aux hypothèses de quantification des barrières au libre commerce des services ?

Mais avant de passer à l'analyse des résultats des simulations, il est utile de définir l'approche méthodologique adoptée et ses conséquences aussi bien en termes de

quantification des barrières aux échanges des services, qu'en termes de traitement analytique des ces secteurs dans le modèle calculable d'équilibre général (MCEG).

## **Partie 2 : Éléments saillants de l'approche méthodologique**

### **2.1/ Le cadre d'analyse en équilibre général**

#### ***2.1.1/ Les évaluations d'ouverture dans les services par les modèles calculables d'équilibre général (MCEG) :***

Plusieurs travaux ont utilisé un MCEG pour la quantification des effets macro-économiques et sectoriels de la libéralisation des services, notamment pour l'évaluation de l'impact des accords multilatéraux où des modèles multi-régions sont utilisés (MIRAGE, GTAP (version FTAP)...etc.). La spécificité de traitement des services est, toutefois, abordée avec plus ou moins de profondeur analytique selon le modèle, ce qui rend la comparaison des résultats assez difficile. Même si les niveaux des résultats diffèrent d'une étude à l'autre, les évaluations se basant sur des MCEG concluent en majorité à un impact économique positif de l'ouverture des services à la concurrence.

Pour la Tunisie, et en utilisant un MCEG de statique comparative, D.E.Konan et E.Kim (2003) concluent à un effet global de la libéralisation des services sur le bien-être de plus de 4.8% et de 5.8% en termes de production. Ces résultats tiennent compte aussi bien de l'élimination des restrictions sur l'investissement que de ceux sur le commerce transfrontalier des services. Dans une autre étude de la banque mondiale (BM) sur l'intégration de la Tunisie, P. DEE a utilisé une variante du modèle multi-région GTAP pour évaluer l'impact d'une ouverture concurrentielle dans les services. Les gains en termes de production sont estimés à seulement 0.3%. Les auteurs attribuent la différence d'ampleur avec les résultats obtenus par rapport à Konan & Kim<sup>13</sup> au fait que les restrictions sont supposées globalement génératrices de rentes que d'inefficiences, ceci limite considérablement les gains issus de l'élimination de ces restrictions. Ce résultat est d'ailleurs similaire à l'étude de l'ITCEQ en 2010 où le gain moyen de PIB issu de l'élimination des seules barrières génératrices de rentes ne dépasse pas les 0.2%.

---

<sup>13</sup>Voir Etude banque mondiale 45409 : « Intégration mondiale de la Tunisie : Une nouvelle génération de réformes pour booster la croissance et l'emploi »Pages 89.

### **2.1.2/ Aspect global du modèle MCEG utilisé<sup>14</sup> :**

C'est un modèle réel et sectoriel d'équilibre général calculable couramment utilisé dans l'estimation de l'impact des politiques commerciales. Le modèle est annualisé par résolution sur des séquences d'équilibre statique pour chaque année et des éléments de dynamique sont introduits afin de tenir compte de l'accumulation du capital et de l'évolution de la dette ainsi que de la population active par niveau d'instruction. Ce modèle comporte 52 activités et autant de produits dont 22 activités et 25 produits relèvent des services marchands. Le modèle se base sur les comptes d'une matrice de comptabilité sociale confectionnée pour l'année 2010<sup>15</sup>.

L'offre et la demande sur les marchés des biens et services sont généralement représentées sous forme de CES ou de CET<sup>16</sup> imbriquées et les hypothèses sur le niveau des élasticités renseignent sur les degrés de substituabilité (différentes origines) ou de transformabilité (différentes destinations) des produits.

Les principales caractéristiques du modèle sont :

- ❖ Une fonction de consommation du type système linéaire de dépense (LES) pour tenir compte du poids des consommations incompressibles des ménages.
- ❖ Deux catégories de travail selon les niveaux d'instruction (NI). Les travailleurs ayant des NI secondaire et supérieur sont supposés relativement qualifiés<sup>17</sup> par rapport à ceux ayant un niveau primaire et moins. Le travail qualifié est considéré complémentaire au capital physique et constitue un agrégat capital-travail qualifié. Ce dernier est supposé substituable au travail non-qualifié et les valeurs de l'élasticité sont choisies afin d'approcher une fonction du type Cobb-Douglas.
- ❖ Les consommations intermédiaires entrent dans la production selon des coefficients techniques fixes (en volume).
- ❖ Chaque marché de travail est du type dual (chômage ou plein emploi). Le chômage dans chaque catégorie dépend de la confrontation entre la demande de travail des

---

<sup>14</sup> C'est une version du modèle linkage développée en 2005 à l'ITCEQ par Dominique Van Der Mensbrugge dans le cadre d'une coopération technique avec la BM. Le travail a servi à l'étude des politiques actives pour l'emploi en Tunisie.

<sup>15</sup> Voir Thouraya LAKOUD dans : Matrice de comptabilité sociale de la Tunisie pour 2010.

<sup>16</sup> CES : fonction de demande à élasticité de substitution constante : imparfaite substituabilité par origine du produit selon les prix relatifs.

CET : fonction d'offre à élasticité de transformation constante : imparfaite affectation de l'offre par destination selon les prix relatifs.

<sup>17</sup> Il est à préciser que la notion de qualification ne se limite pas nécessairement à l'aspect niveau d'instruction.

entreprises et l'offre des actifs pour cette catégorie. Cette dernière est elle même soumise à une cible en termes de salaire qui est fonction d'un salaire minimum, de l'évolution du niveau général des prix, de la productivité ainsi que d'un effet retour sur les attentes salariales du chômage lui-même<sup>18</sup>.

- ❖ La Tunisie est supposée un petit pays offreur et demandeur de produits sur le marché international dans la mesure où elle n'influence pas les prix mondiaux (hyp. de petite économie ouverte). Les exportations tunisiennes dépendent, toutefois, de la demande étrangère (PIB étranger) et d'un effet compétitivité dû à la confrontation du prix des exportations sur le marché européen avec celui des concurrents sur ce même marché (hyp. de demande d'exportation à élasticité finie)
- ❖ Un traitement spécifique pour le marché des services basé sur l'existence de rentes de positions dominantes et d'inefficiences allocatives des ressources dues à la faible pression concurrentielle. L'aspect analytique de traitement des marchés des services se réfère au cadre de la concurrence imparfaite avec rendements d'échelle croissants (voir ce qui suit).

### ***2.1.3/ Aspects spécifiques au traitement des secteurs services:***

Les marchés des services sont supposés dans le modèle comme des marchés non concurrentiels avec rendement d'échelle croissant, et ce dans la mesure où les obstacles au commerce des services risquent de limiter l'entrée libre sur le marché et de produire des positions dominantes qui offrent au producteur la possibilité de fixer son prix et de décider de la quantité à produire. Les principaux paramètres qui synthétisent cette structure de marché sont le taux de markup, le taux de désavantage en termes de coût (CDR) et le profit pur :

#### **1. Le taux de Markup et le profit pur :**

Le taux de markup permet de rendre compte de l'intensité concurrentielle sur le marché et est défini comme l'écart entre le prix de vente et le coût d'une unité supplémentaire de production (le coût marginal) par rapport au prix de vente. Ce taux dépend du nombre des entreprises sur le marché, de l'élasticité de la demande et de la variation conjecturale qui mesure la réaction des entreprises présentes en termes de quantité produite sur le marché.

---

<sup>18</sup> Les attentes salariales baissent avec l'augmentation du chômage dans chaque catégorie, notamment pour les nouveaux venus sur le marché du travail.

Si le marché est complètement concurrentiel, la part de marché que détient l'entreprise est faible et l'élasticité de la demande qui lui est adressée tendrait vers l'infinie. Dans ce cas, le taux de Markup tendrait vers zéro et le prix de vente égalise le coût marginal. Selon cette condition le profit pur, qui mesure la différence entre les recettes totales et le coût total, est nul. Cette condition n'est plus valide en concurrence imparfaite et dépend de la position du prix par rapport au coût moyen.

Si le prix de vente se situe au dessus du coût moyen, le profit pur est positif. Cette situation permet de tenir compte des rentes de positions dominantes engendrées par la faible concurrence.

## **2. Les taux d'inefficience en termes de coût (Cost déviation ratios (CDRs))**

Ces taux résument l'accumulation de surcoûts dans la production car la structure non-concurrentielle des marchés des services est supposée engendrer des "gaspillages" de ressources : travail et capital. Ces ressources auraient pu être mieux utilisées si les opérateurs étaient exposés aux pressions de la concurrence locale ou étrangère (effet pro-compétitif). Les CDRs sont calibrés au niveau du modèle à partir de coûts fixes réels en termes de travail et de capital. Ces derniers affaiblissent les degrés de compétitivité des opérateurs bénéficiant de la protection et engendrent des écarts dans leurs niveaux de productivité par rapport aux standards internationaux. Les CDRs peuvent représenter plusieurs aspects de l'inefficience allocative dûe au manque de concurrence, comme par exemple, les coûts pour les entreprises privées pour le maintien des privilèges de marché (coût du lobbying) et aussi les coûts du sureffectif couramment constatés dans les entreprises publiques dominantes ou en situation de monopole. Les simulations d'ouverture sur la concurrence sont implémentées dans le modèle par la réduction des Taux de Markups et des CDRs.

## **2.2/La quantification des barrières au libre échange des services**

La quantification des restrictions au libre commerce des services représente un défi majeur pour tout travail d'évaluation des retombées possibles d'une politique de libéralisation, car les services ne sont généralement pas soumis à des tarifs et taxes équivalentes comme c'est le cas pour les biens. En effet, et comme déjà mentionné auparavant, les principales entraves au libre commerce des services prennent souvent la forme de lois et des règles régissant ces activités. La finalité<sup>19</sup> de tout travail de quantification des obstacles au libre commerce des services est la transformation des dispositions de lois et des pratiques de traitement en impact prix ou Equivalent ad-valorem (EA). Ce dernier résume le décalage entre le prix d'offre des services contraint par les obstacles discriminatoires et celui qui aurait prévalu si ces obstacles n'existaient pas.

### **2.2.1/ Les Equivalents Ad-valorem (EAs) :**

Dans ce qui suit les estimations des EAs se fera à deux niveaux :

1. Un niveau relatif aux restrictions à l'établissement sur le marché (mode3) qu'on peut qualifier aussi de restrictions sur l'investissement ou restrictions pour l'établissement sur le marché.
2. Un deuxième niveau relatif aux restrictions sur la fourniture des services sur une base transfrontalière.

Pour les restrictions sur l'établissement sur le marché on se réfèrera aux méthodes couramment adoptées et développées au niveau de plusieurs institutions internationales comme l'OCDE et le CEPII<sup>20</sup>. A ce niveau, la quantification pour un couple pays/secteur des équivalents ad-valorem sur le prix de production repose sur une estimation économétrique d'une fonction de prix-coût (Price-Cost Margin Function) qui fait intervenir, entre autres, les indices de restrictivité (IRES) comme variables explicatives<sup>21</sup>. Cette fonction est ensuite

---

<sup>19</sup>L'objectif secondaire du travail de quantification est celui de procurer une base de comparaison ordinale et synthétique des disparités dans l'ensemble des règles de lois et des pratiques qui représentent des entraves au libre commerce. Ceci a souvent pris la forme d'indice qui mesure la « restrictivité » dans le commerce des services (IRES) et les travaux sur les IRES n'ont cessé de s'enrichir depuis les premiers travaux de Hockman en 1995 à ceux récemment développés par l'OCDE<sup>19</sup>(voir partie I).

<sup>20</sup>Pour plus d'informations voir Nora Dihel and Ben Shepherd dans « MODAL ESTIMATES OF SERVICES BARRIERS ». OECD Trade Policy Working Paper No. 51 -OCDE-2007.

<sup>21</sup>Ainsi qu'un vecteur d'autres variables de contrôle qui sont utilisées en première étape au niveau des données individuelles des entreprises. Ces variables servent essentiellement à séparer l'effet sur les performances

simulée avec des niveaux d'IRES qui se réfèrent aux meilleures pratiques en termes d'ouverture et de concurrence (ex. l'IRES du pays le plus ouvert dans ce secteur au niveau de l'échantillon d'étude) ; ceci permet de calculer une nouvelle fonction de « price-cost margin » qui aurait prévalu si les pratiques concurrentielles s'alignent sur celles les plus ouvertes en la matière. L'équivalent ad-valorem est enfin calculé par une différence entre le prix et le coût.

L'équivalent ad-valorem est ensuite réparti entre l'effet rente (taux de Markups) et l'effet inefficience en terme de coût (CDRs), et ce selon que les restrictions sont génératrices de rentes ou bien de coûts d'inefficience. Pour cette distinction, les études économétriques mentionnées plus haut utilisent généralement le signe du coefficient estimé pour l'IRES comme variable explicative des performances de rentabilité, afin de désigner l'effet engendré par les restrictions : si le signe est positif alors les restrictions sont qualifiées de « créatrices de rente » car les entreprises transforment les rentes en profits. En revanche, si le signe est négatif les restrictions sont dites « créatrices de coûts » car elles engendrent des gaspillages qui affectent les résultats de ces entreprises. Cependant, l'assignation de l'ensemble de l'impact des restrictions à l'un ou l'autre des effets nous paraît restrictive dans la mesure où ces restrictions peuvent à la fois être créatrices de rentes et de surcoûts de production. C'est pour cela qu'en se référant aux études précédemment citées, une règle de répartition simple de 1/3 ,2/3 est adoptée afin de distinguer entre les deux effets c.a.d si les restrictions sont identifiées « créatrices de rentes » on divise l'EAs en 2/3 rente (markups) et 1/3 coût (CDRs), et vice versa. En revanche, si le secteur n'est pas identifié avec précision s'il est à prédominance « rente »ou bien à prédominance « coût », l'effet global de l'EA est divisé à égalité entre les deux effets.

Concernant les EAs, les estimations sont généralement menées sur un panel large de pays/secteur et malheureusement la Tunisie est souvent absente des échantillons d'études à l'exception de quelques estimations faites par l'OCDE(2007) ou le CEPPII (Fontagné 2011) pour des secteurs comme les banques, les assurances, les télécoms et les services professionnels. Pour les besoins de notre étude nous avons dû approcher les équivalents ad-valorem par référence aux IRES calculés pour la Tunisie, et ce en les comparant aux IRES et aux équivalents ad-valorem des pays de la région MENA similaires calculés dans Marouani et

---

individuelles des conditions spécifiques aux firmes de l'effet propre au cadre général de régulation de l'activité au niveau du pays.

Bottini et Marouani et Munro (OCDE 2009). Les valeurs trouvées pour les EAs sont tout de même relativisées par rapport à d'autres calculs déjà effectués pour les quelques secteurs précités. Ceci nous a amené à adopter les valeurs mentionnées dans le tableau suivant.

**Tableau.7 : Equivalents ad-valorem sur l'investissement**

| Equivalents ad-valorem sur l'investissement (mode3)<br>(En % du prix à la production) | EA<br>(effet global) | Effet prédominant |
|---|----------------------|-------------------|
| Construction  | 0.50                 | Non identifié     |
| commerce et activité d'entretien  | 0.59                 | Rente             |
| transport maritimes   | 0.26                 | Non identifié     |
| Transport aériens   | 0.26                 | Non identifié     |
| Services auxiliaires des transports   | 0.26                 | Non identifié     |
| Télécoms, poste et courrier   | 0.42                 | Rente             |
| banque et activités d'intérim. Financière   | 0.12                 | Rente             |
| Assurance   | 0.53                 | Rente             |
| services professionnel et autres services aux entreprises                             | 0.19                 | Rente             |

Source : compilation auteur-ITCEQ

Pour les restrictions sur une base transfrontalière, le traitement est celui qu'on utilise souvent pour les barrières non tarifaires (BNTs) pour les biens. A ce niveau, nous avons fait référence aux équivalents tarifaires pour le commerce transfrontalier des services déjà adoptés pour la Tunisie par E. Konan et E. Kim (restrictions côté tunisien) et à ceux calculés par V. Aussiloux. C. Emlinger et L. Fontagné-CEPII (restrictions côté européen).

**Tableau.8 : Equivalents tarifaire ad-valorem sur la fourniture transfrontalière des services (En % du coût à la l'import)**

|   | Tunisie<br>envers UE | UE envers Tunisie |
|---|----------------------|-------------------|
| Services des transports terrestres                          | -                    | 19                |
| Services des transports maritimes                           | 50                   | 43                |
| Services des transports aériens                             | 50                   | 19                |
| services de téléphones                                      | 50                   | 23                |
| Services d'intermédiation financière                        | 30                   | 35                |
| Services d'assurance  | 30                   | -                 |
| Services d'auxiliaires financiers et d'assurance            | 30                   | -                 |
| Services de location sans opérateur                         | 30                   | 35                |
| Services de services fournis principalement aux entreprises | 19(*)                | 24                |

Source : - D.E.Konan et E.Kim (2003) et V. Aussiloux. C. Emlinger et L. Fontagné (2011).

(\*) nous avons remplacé les estimations de konan et kim (5%) par celles de la banque mondiale jugées plus cohérentes avec la forte restrictivité dans ces services.

## Partie 3 : Résultats des simulations des scénarios d'accord ALECA sur les services

### 3.1/ Les scénarios

#### 3.1.1/ Le scénario de référence :

Un scénario de l'évolution de l'économie tunisienne à l'horizon de 2030 est réalisé et adopté en tant que scénario de référence. Le principe de résolution dynamique du modèle se base essentiellement sur une hypothèse de croissance moyenne de 5.4% entre 2015 et 2030 et la réalisation d'un taux d'investissement de 28% en 2030, ceci sert à calibrer les niveaux des productivités spécifiques du travail et du capital<sup>22</sup>. Faut-il rappeler à ce niveau, qu'il ne s'agit nullement d'un exercice de prévision prospective de l'économie tunisienne mais tout simplement de fournir une base pour la comparaison entre les résultats de « l'évolution de l'économie sans la réforme de libéralisation » et avec la réforme de libéralisation.

Entre 2015-2025, l'hypothèse sur l'équilibre épargne-investissement (fermeture macro-économique du modèle) repose sur un ajustement des moyens de financements extérieurs aussi bien l'endettement que les investissements directs étrangers (IDEs), et ce pour réaliser les taux d'investissement projetés. Cette hypothèse nous paraît raisonnable au moins pour deux raisons :

- La réalisation d'un **retour rapide** à des taux d'investissement plus élevés que ceux d'avant 2015 paraît difficile à travers un changement aussi rapide du taux d'épargne nationale d'où la nécessité d'un recours à des financements extérieurs.
- L'hypothèse d'afflux de financements étrangers nous paraît aussi compatible avec une politique d'ouverture du marché local des services à la concurrence internationale et à l'afflux d'investisseurs étrangers telle que préconisée dans les simulations.

A plus long terme et au delà de 2025, l'équilibre épargne-investissement sera réalisé à travers un ajustement des taux d'épargne des ménages et des entreprises.

Dans le tableau suivant nous présentons -à titre indicatif- les résultats du scénario de référence.

---

<sup>22</sup> Entre 2010-2015 le modèle est calibré par rapport aux valeurs observées de la croissance. La forte variabilité observée de cette croissance pendant cette période associée au biais de la politique budgétaire de relance tend à accentuer l'instabilité du modèle à court terme ce qui explique un certain écart des agrégats et des ratios économiques calculés pour 2010-2015 par rapport aux résultats observés.

**Tableau.9 : Résultats du scénario de référence\***

| Résultats macro-économiques                            | scénario de référence |                |                 |
|--|-----------------------|----------------|-----------------|
|  | 2010                  | 2010-2015      | 2015-2030       |
| <b>PIB aux prix du marché (fin de période MD 2010)</b> | <b>63851.1</b>        | <b>68662.7</b> | <b>150052.3</b> |
| <i>Croissance annuelle moyenne (Croiss.)</i>           |                       | <i>1.5</i>     | <i>5.4</i>      |
| <b>Consommation</b>                                    | <b>50143.0</b>        | <b>53025.3</b> | <b>104031.0</b> |
| <i>Croiss.</i>   |                       | <i>1.1</i>     | <i>4.6</i>      |
|  | 39665.2               | <b>41880.1</b> | <b>82369.7</b>  |
| <i>Croiss. cons. Privée</i>                            |                       | <i>1.1</i>     | <i>4.6</i>      |
|  | 10477.8               | <b>11145.3</b> | <b>21661.3</b>  |
| <i>Croiss. cons. publiquee</i>                         |                       | <i>1.2</i>     | <i>4.5</i>      |
| <b>Investissement (brut)</b>                           | <b>16161.8</b>        | <b>13979.9</b> | <b>42033.8</b>  |
| <i>Croiss.</i>   |                       | <i>-2.9</i>    | <i>7.6</i>      |
| <b>Taux d'investissement en % du PIB</b>               | <b>25.3</b>           | <b>20.4</b>    | <b>28.0</b>     |
|  |                       |                |                 |
| <b>Exportations</b>                                    | <b>31210.3</b>        | <b>36217.9</b> | <b>77962.4</b>  |
| <i>Croiss.</i>   |                       | <i>3.0</i>     | <i>5.2</i>      |
| <b>Importations</b>                                    | <b>33664.1</b>        | <b>34560.5</b> | <b>73974.9</b>  |
| <i>Croiss.</i>   |                       | <i>0.5</i>     | <i>5.2</i>      |
| Taux d'ouverture en % du PIB                           | 101.6                 | 103.1          | 101.3           |
| <b>Indice du taux de change réel (1=2010)</b>          | <b>1.00</b>           | <b>1.04</b>    | <b>1.16</b>     |
|  |                       |                |                 |
| <b>Endettement ext. en % du PIB</b>                    | <b>36.9</b>           | <b>45.6</b>    | <b>36.7</b>     |
| <b>Endettement pub. en % du PIB</b>                    | <b>39.9</b>           | <b>51.9</b>    | <b>50.8</b>     |
| <b>Emploi (en milliers)</b>                            | <b>3274.8</b>         | <b>3513.1</b>  | <b>4612.0</b>   |
| <i>Croiss.</i>   |                       | <i>1.4</i>     | <i>1.8</i>      |
| <b>Taux de Chômage global (fin de période en %)</b>    | <b>13.0</b>           | <b>15.6</b>    | <b>11.9</b>     |
| Non Qualifié (Primaire & moins)                        | 8.4                   | 12.1           | 5.0             |
| Qualifié (Plus que primaire)                           | 16.7                  | 18.3           | 13.8            |
| <b>Indice du salaire réel (fin de période ;1=2010)</b> | <b>1.00</b>           | <b>0.96</b>    | <b>1.85</b>     |
| Non Qualifié (Primaire & moins)                        | 1.0                   | 1.0            | 4.4             |
| Qualifié (Plus que primaire)                           | 1.0                   | 1.0            | 1.1             |
| <b>Indice prix à la cons. finale (1=2010)</b>          | <b>1.00</b>           | <b>1.01</b>    | <b>0.68</b>     |

Source : compilation des auteurs-modèle MCEG-ITCEQ.

\* Les niveaux sont exprimés en valeur de fin de période. Pour les taux de croissance, il s'agit de la croissance moyenne sur la période.

### **3.1.2/ Les scénarios de l'ouverture dans les services dans le cadre de l'ALECA :**

#### **3.1.2.1/ Résultats macro-économiques :**

Le tableau suivant présente deux simulations de base qui résument les effets macroéconomiques d'une ouverture dans les services dans le cadre de l'ALECA.

1. La première simulation se réfère à l'effort de rapprochement unilatéral de la Tunisie au cadre européen qui régit l'implantation sur le marché dans ces secteurs, ceci correspond, en général, au démantèlement des barrières à l'investissement et la fourniture des services sur le marché local sous le mode3. En termes de simulation, il s'agit de baisser les Markups et les CDRs de manière uniforme sur 10 ans pour atteindre des niveaux de restrictivité comparables à nos partenaires européens.
2. La deuxième simulation ajoute à la première un second volet de l'accord qui concernera les concessions sur les services fournis sur une base transfrontalière<sup>23</sup> c.à.d. les mode1 et éventuellement mode4<sup>24</sup>. En termes de simulations et en faisant un parallèle avec l'accord 1995, nous avons supposé une élimination progressive des BNT sur les importations tunisiennes de ces services auprès de l'UE et une élimination immédiate des BNT qui entravent l'exportation tunisienne vers l'UE. Afin de faciliter la lecture des résultats on désignera la première simulation par SIM\_MOD3 et la deuxième par SIM\_ALL.

---

<sup>23</sup> ça peut être les mêmes services que dans la première simulation, seul le mode de commerce du service change.

<sup>24</sup> Il ne s'agit pas dans notre approche d'une spécification propre au commerce des services sous le mode4 dans la mesure où il est complémentaire ou il est substituable aux autres modes de fourniture des services

Tableau.10 : Résultats comparatifs entre les simulations d'ouverture dans les services et le scénario de référence

| Résultats macro-économiques                                  | scénario de référence | Simulations  |   |
|--|-----------------------|--|---|
|  |                       | ALECA -Réforme unilatérale d'ouverture dans les services (Mode3) : | ALECA - Ouverture dans les services MODE3+ouverture bilatérale TUN-UE (Mode1&Mode4) : |
|  |                       | <b>SIM_MOD3</b>  | <b>SIM_ALL</b>  |
|  | 2015-2030             | 2015-2030  | 2015-2030   |
| <b>Croiss. du PIB réel</b>                                   | 5.4                   | 5.7  | 5.8   |
| <b>Croiss. De la consommation privée (vol)</b>               | 4.6                   | 4.9  | 5.4   |
| <b>Croiss. De la consommation publique (vol)</b>             | 4.6                   | 4.8  | 4.9   |
| <b>Croiss. De l'investissement (vol)</b>                     | 7.6                   | 8.4  | 8.4   |
| <b>Croiss. des Exportations (vol)</b>                        | 5.2                   | 5.5  | 5.7   |
| <b>Croiss. des Importations (vol)</b>                        | 5.2                   | 5.6  | 6.1   |
| <b>Solde courant en % du PIB (val)</b> (Niv. Fin de période) | <b>-2.2</b>           | -3.0   | -3.1  |
| <b>Dettes ext. en % du PIB (val)</b> (Niv. Fin de période)   | <b>36.7</b>           | 44.0   | 31.9  |
| <b>Dettes pub. en % du PIB (val)</b> (Niv. Fin de période)   | <b>50.8</b>           | 56.4   | 49.7  |
| <b>Croiss. Emploi</b>  | <b>1.8</b>            | 2.0  | 2.2   |
| <b>Taux de Chômage global</b> (Niv. Fin de période)          | <b>11.9</b>           | 9.2  | 7.6   |
| Primaire & moins   | 5.0                   | 5.0  | 5.0   |
| Plus que primaire  | 13.8                  | 10.4   | 8.3   |
| <b>Indice du salaire réel</b> (Niv. fin de période ; 1=2010) | <b>1.85</b>           | 1.93   | 2.00  |
| Primaire & moins   | 4.38                  | 4.63   | 4.90  |
| Plus que primaire  | 1.09                  | 1.15   | 1.18  |
| <b>Indice prix à la cons. Finale</b>                         | <b>0.68</b>           | 0.63   | 0.60  |

Source : compilation des auteurs MCEG-ITCEQ

- Les résultats du tableau ci-dessus indiquent des effets macroéconomiques positifs et importants en termes de PIB, d'emploi et de consommation. Les gains en termes de PIB réel par rapport au scénario de référence varient entre 0,3 point de croissance moyenne annuelle entre 2015 et 2030 pour la simulation d'annulation des restrictions en MOD3 à 0,4 point si l'élimination des restrictions est étendue pour les prestations transfrontalières des services ceci correspond à un gain final de PIB aux termes de l'année 2030 respectivement de 4,6% et 6,2% du niveau de la même année mais sans la réforme. Ces résultats reflètent l'importance économique aussi bien de la politique menée que des secteurs concernés. En effet, la mise en place

d'un accord sur les services au sein de l'ALECA est synonyme d'une réforme profonde pro-concurrentielle dans des services marchands initialement conservés à l'abri de la concurrence et que ces secteurs représentent plus de 40,5% de la valeur ajoutée nationale et près de 28% de l'emploi total.

- L'autre élément qui émerge des résultats macro-économiques de la simulation concerne l'essentiel des gains en revenu (les 3/4) qui proviendrait d'un accord sur les services en Mode3 (SIM\_MOD3) c.a.d sur les aspects liés à la seule réforme des règles qui régissent l'investissement et la facilitation d'établissement sur le marché local. Ceci suppose notamment la mise en place d'un cadre de concurrence plus clair et capable d'attirer des fournisseurs de services plus compétitifs et plus performants qu'ils soient nationaux ou étrangers. Ce type de réforme est susceptible d'élever le niveau de la productivité dans les secteurs des services et d'engendrer des économies de coûts profitables aussi bien pour les consommateurs finaux des biens et services que pour les autres secteurs utilisateurs des services comme intrants. L'importance relative des gains estimés, amène aussi à conclure que si l'accord sur les services dans le cadre de l'ALECA ne se traduit pas par une dynamique au niveau de l'investissement notamment par un afflux conséquent en termes d'IDE, les bénéfices attendus d'un tel accord ne seraient que marginaux.

En revanche du côté de l'emploi, un accord qui intègre le mode1 et surtout le mode4 se traduirait par un gain supplémentaire avec une baisse de plus de 4,3 points de pourcentage du taux de chômage en 2030 (2,7 points pour SIM\_MOD3). Une ouverture bilatérale dans les services avec l'UE engendrerait une dynamique de demande étrangère des services employeurs des travailleurs à haut niveau d'instruction et donc amènerait **des solutions ciblées** au problème à l'origine du chômage dans le pays à moyen terme.

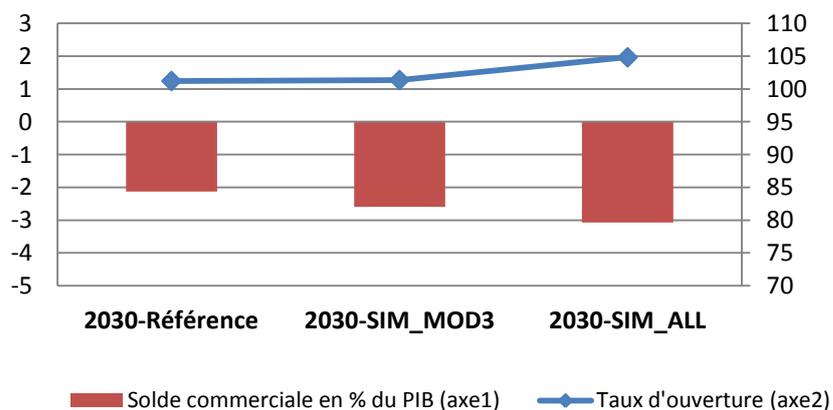
- Néanmoins, l'intégration du commerce transfrontalier dans l'accord sur les services engendrerait un effet direct de la hausse des coûts des facteurs et un déséquilibre extérieur plus important. Ceci étant la conséquence directe de la hausse de la demande étrangère des activités services relativement plus intensives en travail qualifié et bénéficiant désormais d'un meilleur accès direct au marché européen (ex. services professionnels en mode4). La hausse du coût du travail se traduit par une détérioration de la capacité compétitive des entreprises à forte implication dans le

marché local et fortement utilisatrices de ce facteur. Ainsi, l'effet induit sur l'ensemble de l'économie risque d'être concentré au niveau des services exportateurs et réduit dans les autres secteurs.

D'un autre côté, se pose le problème de la concurrence entre mode de fourniture de services et les arbitrages que la Tunisie est amenée à faire dans ce sens. En effet, un marché tunisien plus ouvert à des services finaux et directement importés de l'UE (mode1) et un marché européen plus ouvert à des fournisseurs de services tunisiens sous le mode4 peuvent décourager des entreprises européennes voulant s'implanter localement (mode3), soit pour éviter la concurrence des importations, soit en utilisant directement le potentiel compétitif des fournisseurs individuels des services en les accueillant sur le territoire européen<sup>25</sup> sans avoir à s'implanter localement.

De plus, l'élimination du niveau élevé de la protection non-tarifaire à l'encontre des importations directes des services européens risque de dégrader encore plus la position extérieure de la Tunisie (voir graph suivant) par un effet de concurrence aux opérateurs qui choisissent de s'installer localement et la dégradation consécutive de la balance commerciale générant des effets retours qui minimiseraient encore plus les gains en revenu propre à l'intégration du commerce transfrontalier des services dans l'accord.

**Graphique.5 : Solde commercial et taux d'ouverture / simulation**

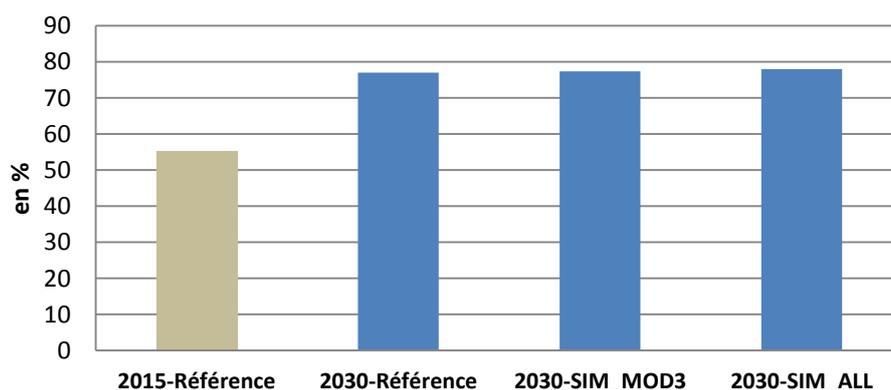


Source : compilation des auteurs-MCEG-ITCEQ

<sup>25</sup> Tout en gardant à l'esprit les limites européennes- précédemment exposées- au commerce des services sous le mode 4.

- Concernant les performances globales en termes d'emploi, les simulations d'ouverture des services dans le cadre de l'ALECA donnent des effets positifs en termes d'emploi total, et ce grâce à une meilleure absorption du chômage des catégories qualifiés. Les résultats montrent aussi des ajustements à la hausse des salaires des travailleurs. Ceci résulte du fait que la concurrence pousse les secteurs des services à améliorer leurs performances productives et à augmenter la demande pour les travailleurs, notamment ceux disposant d'un niveau d'instruction élevé et supposés plus qualifiés. Les résultats montrent ,aussi, une amélioration de la part des travailleurs ayant un NI plus que primaire par rapport à la situation de référence (graphique suivant). Les gains dans l'emploi des actifs d'un niveau d'instruction élevé conditionnent l'évolution du chômage global d'où une baisse du taux de chômage final de 4.3 points de pourcentage par rapport à la situation de référence.

**Graphique.6 : Part dans l'emploi total de l'emploi qualifié**



Source: compilation auteur modèleMCEG-ITCEQ

### **3.1.2.2/ Résultats par groupement sectoriel :**

Le tableau suivant résume les principaux effets de l'ouverture dans les services sur les différents secteurs de l'économie. On en déduit, généralement, que l'élimination des obstacles à l'implantation sur le marché de nouveaux fournisseurs dans le cadre d'un rapprochement aux standards européens en la matière(SIM\_MOD3) engendre généralement des effets induits positifs sur les secteurs autres que les services. Ceci se rapproche d'un choc de productivité au niveau des secteurs des services provoqués par la pression concurrentielle qui pousse les opérateurs des services à baisser leurs prix et améliorer l'exploitation des ressources en travail et en capital qui leur sont disponibles. Cette

dynamique serait profitable aux secteurs agricole et industriel, et ce au moins à deux niveaux, celui des coûts des intrants intermédiaires en services et celui de la dynamique générale de la demande issue de la hausse du revenu et des salaires. Pour la période 2015-2030 Les gains d'activités supplémentaires sont estimés entre 0,1 point de croissance annuelle pour l'agriculture et entre 0,2 et 0,1 points pour l'industrie manufacturière.

**Tableau 11 : Résultats des simulations par groupements sectoriels**

| Résultats par groupements sectoriels | Scénario de référence   | SIM_MOD3 | SIM_ALL |
|--------------------------------------|---|----------|---------|
|                                      | <i>Taux de Croiss. Moyens<br/>entre 2015-2030 (en niveau et non pas en<br/>différentiel par rapport au scénario de référence)</i> |          |         |
| <b>Valeur Ajoutée/secteur</b>        |   |          |         |
| Agriculture & pêche                  | 4.4   | 4.5      | 4.5     |
| Industrie manufacturière             | 5.0   | 5.2      | 5.1     |
| Industrie non manufacturière         | 6.4   | 6.4      | 6.3     |
| Services marchands                   | 5.7   | 6.2      | 6.4     |
| Services non marchands               | 4.6   | 4.9      | 5.0     |
| Total                                | 5.4   | 5.7      | 5.8     |
| <b>Exportations/produit</b>          |   |          |         |
| Agriculture & pêche                  | 4.0   | 4.2      | 3.5     |
| Industrie manufacturière             | 4.6   | 4.8      | 4.6     |
| Industrie non manufacturière         | 6.5   | 6.2      | 5.8     |
| Services marchands                   | 6.4   | 7.1      | 8.3     |
| Total                                | 5.2   | 5.5      | 5.7     |
| <b>Importations/produit</b>          |   |          |         |
| Agriculture & pêche                  | 4.7   | 5.4      | 6.0     |
| Industrie manufacturière             | 5.4   | 5.8      | 6.0     |
| Industrie non manufacturière         | 5.0   | 5.4      | 5.6     |
| Services marchands                   | 4.3   | 4.5      | 7.2     |
| Total                                | 5.2   | 5.6      | 6.1     |
| <b>Emploi/Secteur</b>                |   |          |         |
| Agriculture & pêche                  | -1.9  | -1.7     | -1.9    |
| Industrie manufacturière             | 1.7   | 1.9      | 1.7     |
| Industrie non manufacturière         | 7.4   | 7.9      | 8.1     |
| Services marchands                   | 1.4   | 1.4      | 1.7     |
| Services non marchands               | 1.9   | 2.2      | 2.4     |
| Total                                | 1.8   | 2.0      | 2.2     |

Source : compilation MCEG-ITCEQ

Toutefois, l'intégration d'un accord sur le commerce transfrontalier des services, même s'il ouvre plus des possibilités d'exportations directes surtout en mode4, semble rediriger les effets induits vers un schéma classique de spécialisation à l'échange c.à.d que les gains sont plus concentrés au niveau des services inclus dans l'accord tandis que les autres activités y compris agricole et industrielle risquent d'enregistrer des performances moindres que dans le cas où l'accord ne concerne que les aspects investissement. Les résultats par groupement sectoriel montrent que la croissance de la valeur ajoutée des services marchands passe de 6,2% (SIM-MOD3) à 6,4% alors que l'industrie manufacturière enregistre une baisse de la croissance de 5,2% pour SIM-MOD3 à 5,1% pour SIM\_ALL.

### 3.1.2.3/ Résultats pour les secteurs des services :

En termes de production, les résultats montrent que la majorité des secteurs des services arrive à améliorer leurs performances, aussi bien dans le cadre seulement d'une réforme portant sur le MOD3 que si l'accord englobe le commerce transfrontalier des services. Comme pour les résultats macro-économiques, l'essentiel des effets positifs en termes de croissance de la VA sectorielle provient d'une réforme portant sur le MOD3 et qui vise l'amélioration de l'environnement concurrentiel par l'élimination des entraves à l'investissement et à l'établissement sur le marché.

**Tableau.12 : Variation par scénario de la Valeur ajoutée et de l'emploi dans les secteurs des services**

| Croissance moyenne 2015-2030        | Valeur ajoutée |            |            | Emploi     |            |            |
|-------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                                     | Référence      | SIM_MOD3   | SIM_ALL    | Référence  | SIM_MOD3   | SIM_ALL    |
| Commerce                            | 5.5            | 6.7        | 6.9        | 0.7        | 0.2        | 0.3        |
| Services d'hôtels et restaurants    | 5.1            | 5.2        | 5.1        | 1.7        | 1.7        | 1.4        |
| Transports terrestres               | 5.4            | 5.5        | 5.7        | 0.9        | 1.0        | 1.8        |
| Transports maritimes                | 6.6            | 8.4        | 10.4       | 2.5        | 3.4        | 7.7        |
| Transports aériens                  | 6.8            | 7.8        | 8.2        | 3.7        | 4.4        | 5.6        |
| Services auxiliaires des transports | 6.3            | 7.2        | 6.7        | 3.0        | 3.6        | 2.5        |
| Activités de poste et de courrier   | 5.5            | 6.1        | 6.2        | 2.0        | 1.7        | 1.9        |
| Télécommunications                  | 6.3            | 7.2        | 7.5        | 2.9        | 3.6        | 4.2        |
| Intermédiation financière           | 6.1            | 6.5        | 6.8        | 3.4        | 3.7        | 4.5        |
| Assurance & auxiliaires financiers  | 6.9            | 9.3        | 8.3        | 3.1        | 4.2        | 3.2        |
| Activités informatiques             | 6.0            | 6.3        | 6.4        | 3.1        | 3.9        | 4.1        |
| Services fournis aux entreprises    | 5.9            | 6.7        | 7.2        | 2.4        | 3.1        | 4.3        |
| Autres services privés              | 5.8            | 5.9        | 6.1        | 2.1        | 2.2        | 2.5        |
| <b>Total services marchands</b>     | <b>5.7</b>     | <b>6.2</b> | <b>6.4</b> | <b>1.4</b> | <b>1.4</b> | <b>1.7</b> |

Source : Compilation auteur-MCEG-ITCEQ

- En revanche en termes d'emploi, les performances sont plus nuancées par secteurs et par politique simulée. Ainsi, certains secteurs augmentent la croissance de leurs effectifs employés par rapport à la situation de référence comme dans les services aux entreprises, les services informatiques, les télécoms ou le transport international. En revanche, d'autres secteurs comme les postes et courriers et notamment les services de commerce enregistreront une croissance de l'emploi inférieure au cas où il n'y aurait pas de réforme d'ouverture. Le cas du secteur du commerce est assez indicatif, dans la mesure où il est attendu que l'ouverture dans le cadre de l'ALECA dans ce secteur amènerait, probablement, à l'augmentation de la part dans le marché local des unités commerciales performantes en termes de productivité y compris sous forme d'investissement étrangers (ex. implantation sur le marché de nouvelles enseignes de la grande distribution européenne, Centrale d'achat...etc.). Ceci est susceptible de baisser la part de marché du commerce traditionnel (petit commerce) plus intensif en travail non qualifié. Il est donc raisonnable de s'attendre à des performances moindres en termes d'emplois comme le suggère les résultats des simulations du tableau précédent (0,7% en scénario de référence et 0,2 à 0,3% pour les simulations d'ouverture).

A ce niveau, même si la réallocation factorielle reste un objectif de la réforme pour une meilleure utilisation des ressources. Il est néanmoins, légitime de se demander quelle est la capacité réelle de l'économie à engager (au moins à CMT) ce type d'ajustement ? Et à quel coût l'économie doit-elle supporter un tel ajustement ?

- Du côté de l'échange extérieur, les résultats des simulations indiquent des rythmes d'exportation et d'importation plus soutenus et qui augmentent d'une simulation à l'autre, et ce pour des secteurs comme les transports aériens et maritimes, les services des auxiliaires financiers et d'assurances ainsi que les services fournis aux entreprises. L'élimination pour ces secteurs des restrictions au commerce transfrontalier augmente les flux de commerce extérieur issus de la seule réforme qui ne concerne que le mode3. Il s'agit surtout du secteur à forte implication dans le commerce international et ayant des taux d'exportation élevés. Ces secteurs profitent déjà de l'amélioration de leur compétitivité extérieure grâce à de nouveaux opérateurs plus performants (mode3)<sup>26</sup> et une facilitation de l'accès au marché

---

<sup>26</sup> Il ne faut pas confondre les performances du secteur résident et celles des entreprises existantes. Il se peut que les entreprises existantes ne supportent pas le poids de la concurrence, mais que les nouveaux entrants

européen dans le cadre de l'accord sur les services en mode1&4 ne peut que consolider ces résultats.

**Tableau.13 : Variation par scénario du commerce extérieur des services**

| Croissance moyenne 2015-2030                                | Exportations |            |            | Importations |            |            |
|---|--------------|------------|------------|--------------|------------|------------|
|   | Référence    | SIM_MOD3   | SIM_ALL    | Référence    | SIM_MOD3   | SIM_ALL    |
| Services des services d'hôtels et restaurants               | 5.3          | 5.4        | 5.1        | 3.4          | 3.9        | 4.6        |
| Services des transports terrestres                          | 6.5          | 6.3        | 7.5        | 0.0          | 0.0        | 0.0        |
| Services des transports maritimes                           | 6.6          | 8.8        | 13.2       | 5.1          | 5.3        | 6.2        |
| Services des transports aériens                             | 7.2          | 8.2        | 9.9        | 4.0          | 4.2        | 8.5        |
| Services des services auxiliaires des transports            | 7.1          | 8.0        | 11.5       | 4.2          | 4.9        | 10.4       |
| services de téléphones                                      | 9.9          | 11.9       | 13.2       | 0.7          | 0.1        | 10.9       |
| Services d'intermédiation financière                        | 10.3         | 10.7       | 13.7       | 0.7          | 0.9        | 8.0        |
| Services d'assurance  | 9.2          | 16.3       | 16.3       | 3.3          | 1.1        | 4.6        |
| Services d'auxiliaires financiers et d'assurance            | 9.8          | 16.1       | 15.0       | 1.9          | -0.8       | 4.5        |
| Services de location sans opérateur                         | 5.5          | 5.4        | 8.8        | 5.7          | 6.3        | 9.7        |
| Services de services fournis principalement aux entreprises | 5.7          | 6.8        | 9.1        | 5.1          | 5.2        | 7.8        |
| Services récréatifs, culturels et sportifs                  | 7.8          | 7.3        | 6.1        | 1.5          | 2.2        | 3.3        |
| <b>Total services marchands</b>                             | <b>6.4</b>   | <b>7.1</b> | <b>8.3</b> | <b>4.3</b>   | <b>4.5</b> | <b>7.2</b> |

Source : Compilation auteur-MCEG-ITCEQ

Néanmoins, l'élimination des niveaux relativement élevés des barrières à l'encontre des importations en provenance de l'UE (mode1 & mode4) tendent à rétablir un déséquilibre de la balance des services en défaveur de la Tunisie. Les résultats à ce niveau indiquent que des activités comme les services financiers ou de téléphonie sont particulièrement sensibles à l'ouverture en mode1 et en mode4 car les importations directes de ces services risquent d'augmenter de façon drastique et d'éroder les avantages acquis au niveau de l'ouverture à l'investissement (en mode3). Les résultats du tableau 13 indiquent une croissance des importations des services de téléphonie et services de l'intermédiation financière de respectivement 10,9% et 8% contre une croissance respectivement de seulement 0,7% en situation de référence.

---

sur le marché constituent un nouveau secteur résident, plus compétitif et plus performant. Les entreprises déjà existantes peuvent aussi résister à la concurrence si elles se mettent à niveau à l'instar des nouveaux concurrents.

### 3.2/ Analyse de sensibilité des résultats par rapport aux hypothèses sur la restrictivité :

Comme il est mentionné précédemment, la quantification des effets de la restriction jouent un rôle majeur dans tout travail d'évaluation quantitative des impacts macro-économiques et sectoriels de l'élimination de ces restrictions. Dans notre étude nous avons essayé de relativiser nos conclusions sur les impacts prix des restrictions en les confrontant aux conclusions des études précédentes. Toutefois, cela ne peut être totalement satisfaisant, entre autres, car les méthodes utilisées peuvent supporter des erreurs d'estimation ou même une part d'arbitraire (dans le scoring). Dans ce qui suit nous essayerons de voir dans quelle mesure l'incertitude sur les quantifications des impact-prix des restrictions peut-elle changer le sens et l'ampleur des principaux résultats déjà obtenus. Pour cela, nous avons procédé à une simulation de variante pour le scénario SIM\_MOD3 qui représente l'impact dominant dans les résultats.

La simulation variante est basée sur un calibrage dynamique du modèle sur des niveaux des taux de markups, de CDRs de moitié inférieure à ceux déjà estimés. Le tableau suivant résume les résultats pour les variables d'intérêt c.à.d le PIB et l'emploi (chômage).

**Tableau.14 : Test de sensibilité des résultats macro-économiques par rapport aux hypothèses sur les équivalents ad-valorem**

|   | Scénarios de base |              |                           | Sc. variante : équivalent ad-valorem = 1/2 x Niveau de base |              |                           | Différence en % des résultats : (6)par rapport à (3) |
|---|-------------------|--------------|---------------------------|---|--------------|---------------------------|--|
|   | Référence (1)     | SIM_MOD3 (2) | Gain ou perte (2)-(1) (3) | Référence (4)   | SIM_MOD3 (5) | Gain ou perte (5)-(4) (6) |  |
|   | 2015-2030         | 2015-2030    |                           | 2015-2030   | 2015-2030    |                           |  |
| <b>Croissance du PIB réel</b>                               | 5.4               | 5.7          | -0.3                      | 5.4   | 5.5          | -0.1                      | -47.5  |
| <b>Taux de Chômage global</b><br>(Niv. Fin de période en %) | <b>11.9</b>       | 9.2          | -2.7                      | <b>11.4</b>   | 9.9          | -1.5                      | -43.8  |
| <b>dont :</b>   |                   |              |                           |   |              |                           |  |
| Qualifiés   | 13.8              | 8.4          | -5.4                      | 13.1  | 11.2         | -1.9                      | -64.2  |

Source : compilation MCEG-ITCEQ

Le test de sensibilités montre, qu'en termes de sens, les résultats d'une ouverture des services dans le cadre de l'ALECA ne changent pas. En revanche, ces résultats sont assez sensibles en niveau avec une baisse de près de 48% des gains de croissance et de chômage (64.2% pour le chômage des qualifiés) si les niveaux des EAs sont calibrés à la moitié de leur niveau de base. Ceci nous amène donc à la prudence notamment en termes d'ampleur des effets attendus et fait ressortir encore une fois l'importance du travail d'évaluation préalable des impacts prix issus des restrictions sur le commerce des services.

## Conclusion

Dans le présent travail nous avons essayé d'estimer les impacts macro-économiques et sectoriels d'une ouverture des secteurs des services dans le cadre de l'accord ALECA actuellement négocié entre la Tunisie et l'UE. Nous avons adopté une approche globale à travers l'utilisation d'un modèle sectoriel d'équilibre général calculable qui met en exergue d'une part, les spécificités de traitement relatives à la problématique de libéralisation des services et d'autre part, la physionomie probable d'un accord à ce niveau avec l'UE.

Les résultats des simulations d'ouverture indiquent d'une manière globale **un impact positif** sur la production, sur l'emploi et sur les échanges extérieurs dans les services ainsi que dans les autres secteurs de l'économie avec des gains en moyenne entre 0,3 et 0,4 points de croissance du PIB entre 2015 et 2030 et une baisse allant de 2,7 à 4,3 points dans le taux de chômage en fin de période(2030).

Néanmoins, les résultats indiquent que l'essentiel des gains proviendrait de l'effort unilatéral de la Tunisie pour la mise à niveau de son cadre institutionnel et concurrentiel des services afin de se rapprocher des standards européens en la matière. Ainsi, l'accord sur les services au sein de l'ALECA constitue dans ce cas, une occasion de plus pour le pays pour accélérer de manière unilatérale des réformes pro-concurrentielles dans les services. Ces réformes tendent à mobiliser le potentiel productif dans ces secteurs, notamment par l'élimination des entraves à l'investissement et par une hausse du niveau de productivité dans ces secteurs.

L'élimination des entraves à l'investissement dans des secteurs « bénéficiant » d'une certaine protection contribue à atténuer les coûts supportés par les consommateurs finaux et les secteurs utilisant ces services comme intrants. Les effets dynamiques induits de ces gains ne tarderont pas à impulser la demande non seulement des services mais aussi des produits industriels et agricoles.

Toutefois, l'absence d'une évaluation satisfaisante des coûts d'ajustement économiques et sociaux inhérents à ce type de réforme nous amènent à relativiser ces gains au moins à court et à moyen terme. Il est donc plus judicieux de parler de gains bruts et non pas de gains nets.

D'un autre côté, L'extension de l'accord aux services fournis sur une base transfrontalière (mode1 et mode4) ne procure qu'un effet marginal sur le PIB alors que les gains en termes d'emploi sont plus substantiels. En effet, une ouverture dans ce cadre cible directement des activités à fort contenu en emplois qualifiés dont le taux de chômage constitue la principale origine du niveau élevé du taux chômage global au niveau de l'ensemble de l'économie. Toutefois, un accord qui engloberait le commerce transfrontalier des services tendrait à concentrer les gains au niveau des seuls secteurs des services -notamment ceux à taux d'exportation élevés -et peut, éventuellement, limiter les effets induits sur les secteurs autres que les services.

De plus, les résultats globaux positifs doivent être nuancés aussi bien par secteur qu'à l'intérieur des secteurs services eux-mêmes. A cet égard, même si les résultats en termes d'emploi et de réduction du taux de chômage sont favorables pour l'ensemble de l'économie et pour la majorité des secteurs des services, certains secteurs des services semblent subir plus que d'autres un effet de choc de productivité. Ce dernier est induit par l'ajustement aux nouvelles conditions de la concurrence qui engendrent une baisse de la croissance des effectifs employés dans ces secteurs. Ceci est notamment le cas pour le secteur commerce.

Le test de sensibilité sur les l'impact prix (EAs) des restrictions, nous réconforte sur le sens (signe) des résultats attendus. Toutefois, l'ampleur de ces **résultats dépend fortement de la** quantification de ces équivalents ad-valorem et sachant les limites des approches pour l'estimation de ces derniers, il est important de prendre toute les précautions quant aux conclusions sur l'ampleur de l'impact attendu d'un accord sur les services dans le cadre de l'ALECA.

## Bibliographie

1. Banque Africaine de développement(2013) «Le développement des échanges internationaux de services de santé : Perspectives des exportations en Afrique du nord»
2. *Banque Centrale de Tunisie* « Exportations des services en Tunisie : Quinquennat 2010-2014 » septembre 2015
3. *Banque Centrale de Tunisie* « la balance des paiements et la position extérieure globale de la Tunisie en 2014» Décembre 2015.
4. Banque Mondiale (2014) « L'intégration de la Tunisie a l'économie mondiale : Options de réformes en vue d'une intégration plus approfondie à l'UE ».
5. Banque Mondiale (2008) « Intégration mondiale de la Tunisie : Une nouvelle génération de réformes pour booster la croissance et l'emploi » Publication Etude/pays Référence N°45409.
6. Decaluwé Bernard, Cockburn John, Cissé Fatou, Annabi Nabil. « Libéralisation commerciale, croissance et pauvreté au Sénégal : une analyse à l'aide d'un MEGC microsimulé dynamique » *Économie & prévision*, n°186, 2008-5. *Économie du développement et de la transition*. pp. 117-131.
7. Denis Eby Konan and Kark E. Kim : "Beyond Border Barriers: The Liberalisation of Services Trade in Tunisia and Egypt" - *University of Hawaii at Manoa*.
8. ECORYSE, Résumé analytique du rapport Technique « Evaluation de l'impact commercial durable en support des négociations pour un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi entre l'Union Européenne et la Tunisie » juillet 2013.
9. Hiau Looi Kee, Alessandro Nicita and Marcelo Olarreaga (2009) « ESTIMATING TRADE RESTRICTIVENESS INDICES» - *Journal compilation Royal Economic Society*.
10. Lionel Fontagné, Amélie Guillin, Cristina Mitaritonna (2009) – «Assessment of Tariff Equivalents for Services considering the Zero-Flows»- *Preliminary version - August 16, 2009*.
11. Laïla Mkimer-Bengeloune(2013) «Modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les échanges internationaux : une application aux pays méditerranéens», *Economies and finances, Université de Toulon et du Var, 2013. French*. <NNT : 2013TOUL2004>.
12. Loriane Py et Fabrice Hatem (2009) «Internationalisation et localisation des services : une analyse sectorielle et fonctionnelle appliquée aux firmes multinationales en Europe» *économie et statistique* N° 426.

13. Mohamed Ali Marouani and Laura Munro « ASSESSING BARRIERS TO TRADE IN SERVICES IN THE MENA REGION» - *OECD Trade Policy Working Paper No. 84*
14. Nora Dihel and Ben Shepherd «MODAL ESTIMATES OF SERVICES BARRIERS-OECD» *Trade Policy Working Paper No. 51.*
15. *OECD/TAD/TSD* GUIDE TO THE STRI POLICY SIMULATOR.
16. *OCDE(2005)* Les échanges et l'ajustement structurel
17. *OCDE(2014)* Indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE (IRES) : Synthèse Rapport de référence *Réunion du Conseil au niveau des Ministres 6-7 mai 2014.*
18. *OMC(2014)* Statistiques du commerce international.
19. Site de la délégation de l'Union Européenne « Relations Tunisie - Union Européenne : un partenariat privilégié - plan d'action 2013-2017».
20. *Secrétariat d'Etat Suisse à l'économie.* Rapport comparatif Suisse/UE sur la libéralisation des services. Novembre 2005
21. Xavier Quérat-Hément - « Services, croissance et compétitivité » *Juin 2013 Les Notes stratégiques de l'Institut Choiseul*

# ANNEXES

## Annexe 1

| <b>Balance des services commerciaux en 2014 pour la Tunisie par région</b> |                   |                |  |              |
|--|-------------------|----------------|--|--------------|
| <b>(Recettes)</b>  |                   |                |  |              |
|  | <b>Transports</b> | <b>Voyages</b> | <b>Autres Services<br/>Commerciaux<br/>(ASC)</b> | <b>TOTAL</b> |
| Monde dont :   | 1962.7            | 4004.6         | 2150.5   | 8117.8       |
| Pays arabes dont:  | 171.5             | 1266.5         | 207.6  | 1645.6       |
|  | 8.7               | 31.6           | 9.7  | 20.3         |
| Maghreb  | 138.7             | 1181.8         | 121.0  | 1441.5       |
|  | 7.1               | 29.5           | 5.6  | 17.8         |
| UE-28 dont:  | 1628.3            | 2340.1         | 1481.3   | 5449.7       |
|  | 83.0              | 58.4           | 68.9   | 67.1         |
| France   | 712.4             | 564.8          | 810.8  | 2088.0       |
|  | 36.3              | 14.1           | 37.7   | 25.7         |
| Italie   | 435.4             | 175.6          | 139.1  | 750.1        |
|  | 22.2              | 4.4            | 6.5  | 9.2          |
| Allemagne  | 211.8             | 603.7          | 243.6  | 1059.1       |
|  | 10.8              | 15.1           | 11.3   | 13.0         |
| <b>(Dépenses)</b>  |                   |                |  |              |
|  | <b>Transports</b> | <b>Voyages</b> | <b>Autres Services<br/>Commerciaux<br/>(ASC)</b> | <b>TOTAL</b> |
| Monde dont:  | 2811.9            | 1156.0         | 1516.2   | 5484.1       |
| Pays arabes dont:  | 268.9             | 255.1          | 99.3   | 623.3        |
|  | 9.6               | 22.1           | 6.5  | 11.4         |
| Maghreb  | 302.1             | 145.8          | 52.1   | 500.0        |
|  | 10.7              | 12.6           | 3.4  | 9.1          |
| UE-28 dont:  | 1739.8            | 766.1          | 986.6  | 3492.5       |
|  | 61.9              | 66.3           | 65.1   | 63.7         |
| France   | 640.1             | 543.6          | 510.3  | 1694.0       |
|  | 22.8              | 47.0           | 33.7   | 30.9         |
| Italie   | 347.3             | 92.9           | 71.1   | 511.3        |
|  | 12.4              | 8.0            | 4.7  | 9.3          |
| Allemagne  | 251.5             | 66.9           | 93.9   | 412.3        |
|  | 8.9               | 5.8            | 6.2  | 7.5          |

source :BCT- BP/pays 2014

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

27, Rue du Liban, 1002 Tunis Belvédère - Tunisie  
Tél. (+216) 71 80 20 44 Fax : (+216) 71 78 70 34  
Site Web: [www.itceq.tn](http://www.itceq.tn) e-mail: [contact@itceq.tn](mailto:contact@itceq.tn)